



## Extrait des Délibérations du Conseil Municipal du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du dix-neuf février deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Etaient présents : 20**

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline –  
Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Madame PIRAUD Monique –  
Monsieur LETILLY Tony – Mesdames BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal –  
ROYER Carine – MINGOT Aurélie – MARTIENNE Alice – Messieurs FROCRAIN  
Frédéric – OUISSE Laurent – DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine –  
Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent –  
BAUDICHAUD Ghislain.

**Etaient excusés avec pouvoirs : 7**

Madame PICOT Marie-Andrée (procuration à Monsieur CHENEAU François)  
Madame OLIVEIRA Angélique (procuration à Monsieur FROCRAIN Frédéric)  
Madame ROQUET Christelle (procuration à Madame MARTIENNE Alice)  
Monsieur GIRARDEAU Alain (procuration à Monsieur OUISSE Laurent)  
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Monsieur LETILLY Tony)  
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Monsieur RIAUD Didier)  
Monsieur PERRIN Yvonnick (procuration à Monsieur BAUDICHAUD Ghislain)

**Etaient excusés : 2**

Monsieur DUVAL Cédric – Madame PIED Magalie.

**Secrétaire de séance : Monsieur FROCRAIN Frédéric.**

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N° 1

### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2025 DU BUDGET GENERAL

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 1**  
**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2025**  
**DU BUDGET GENERAL**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Exposé**

Il est rappelé à l'assemblée que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L. 2312-1 et du nouvel article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'adoption du référentiel M 57), le Maire présente un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Il fournit des informations sur le contexte général, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale, et permet de débattre de la stratégie financière et des orientations budgétaires qui seront retenues dans le Budget Primitif.

**Proposition**

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2025 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe, pour le budget général de la commune.

La Commission des Finances, réunie le 17 février 2025, a examiné ces orientations budgétaires pour 2025.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➔ **PREND ACTE** de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour 2025 relatif au Budget général de la commune.

Pour extrait conforme,  
Donges, le 03 mars 2025

**Le Maire :**  
**François CHENEAU**



## Rapports et débats d'orientation budgétaire (R.O.B - D.O.B.) 2025

### Budget Général de la Ville 2025

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») a modifié l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et l'élaboration des budgets locaux.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être produit et débattu, au cours d'une séance du Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Enfin, ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'intercommunalité.

Le débat d'orientation budgétaire vise donc à permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- de débattre et voter les orientations budgétaires et des engagements pluriannuels qui préfigureront les priorités du prochain budget.

## I- CONTEXTE

### 1- Le contexte international

#### I- Contexte général

*Le rapport de l'OCDE publié en décembre 2024* fait le point sur les perspectives économiques mondiales.

Ainsi, ces dernières années, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience remarquable malgré les chocs majeurs auxquels elle a été soumise, parmi lesquels une pandémie et une crise énergétique.

En 2024, la croissance mondiale est restée stable, tandis que l'inflation poursuivait son repli. Malgré une certaine réduction des tensions sur les marchés du travail, les taux de chômage restent proches de leur point bas historique dans de nombreux pays.

Les échanges mondiaux se sont également redressés.

Selon les projections de l'OCDE, cette résilience va se confirmer, avec un PIB mondial qui progressera de 3.3 % en 2025 et 2026 et une inflation qui convergera vers les objectifs visés par les banques centrales. Toutefois, cette performance globale robuste masque des différences très nettes entre les régions et les pays, et elle s'accompagne d'importants risques de divergence à la baisse et d'incertitudes considérables.

Plus précisément, on observe une montée des risques liés à l'intensification des tensions commerciales et du protectionnisme, à une possible escalade des conflits géopolitiques et aux défis auxquels font face les politiques budgétaires dans certains pays. Lors des décennies passées, le commerce s'est avéré être un puissant moteur de croissance, qui a permis des créations d'emplois et le recul de la pauvreté dans le monde. Une aggravation des tensions et des conflits géopolitiques pourrait perturber les échanges et les marchés de l'énergie, potentiellement contribuant à une hausse des prix de l'énergie.

Les finances publiques constituent une autre source de risque, dans la mesure où la dette publique reste élevée. Certaines économies de marché émergentes et certains pays à faible revenu sont aujourd'hui en situation de surendettement, ou risquent fortement de s'y trouver.

Dans de nombreux autres pays, les difficultés budgétaires s'accumulent et la dette est importante. Les tensions croissantes liées à la hausse des dépenses militaires, au vieillissement démographique et à la transition

écologique et énergétique ne font qu'amplifier ces enjeux. Par conséquent, les décisions budgétaires sont tendues et risquent de compromettre la capacité des pouvoirs publics à réagir.

## FOCUS SUR L'ELECTION DE DONALD TRUMP ET DE SES CONSEQUENCES SUR LE MONDE :

- ▲ Trump a exprimé son intention d'augmenter les droits de douane sur les produits importés, y compris ceux en provenance de l'Union européenne. Cela pourrait affecter des secteurs clés comme l'automobile et l'aéronautique, particulièrement en Allemagne et en France.
- ▲ En ce qui concerne la défense, Trump a souvent critiqué les pays européens pour ne pas investir suffisamment dans leur défense. Il pourrait réduire l'engagement des États-Unis au sein de l'OTAN, poussant les pays européens à augmenter leurs dépenses militaires.
- ▲ Les relations avec l'Ukraine pourraient également devenir plus conflictuelles. Trump pourrait diminuer ou cesser l'aide militaire et économique à l'Ukraine, ce qui pourrait entraîner des répercussions sur la sécurité en Europe de l'Est. En ce qui concerne le conflit au Moyen-Orient, Trump va probablement soutenir Israël davantage et mettre plus de pressions sur l'Iran.
- ▲ De plus les marchés européens pourraient connaître une volatilité accrue en raison des incertitudes liées aux politiques économiques et commerciales de Trump.
- ▲ Les politiques économiques et monétaires du président élu aux États-Unis pourraient influencer les attentes en matière d'inflation et de croissance économique mondiale. Par exemple, une politique budgétaire expansionniste aux États-Unis pourrait pousser les taux européens à la hausse par effet de contagion

## II- La croissance mondiale

**Tableau 1.1. La croissance mondiale devrait rester globalement stable au cours des deux prochaines années**

	Moyenne 2013-2019	2023	2024	2025	2026	2024 T4	2025 T4	2026 T4
	Pourcentage							
<b>Croissance du PIB en volume<sup>1</sup></b>								
Monde <sup>2</sup>	3.4	3.2	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3	3.2
G20 <sup>2</sup>	3.5	3.6	3.3	3.3	3.2	3.3	3.2	3.1
OCDE <sup>2</sup>	2.3	1.8	1.7	1.9	1.9	1.8	2.0	1.8
États-Unis	2.5	2.9	2.8	2.4	2.1	2.5	2.2	2.0
Zone euro	1.9	0.5	0.8	1.3	1.5	1.1	1.4	1.5
Japon	0.8	1.7	-0.3	1.5	0.6	0.6	1.3	0.3
Non-OCDE <sup>2</sup>	4.4	4.4	4.4	4.4	4.3	4.5	4.3	4.3
Chine	6.8	5.2	4.9	4.7	4.4	4.7	4.6	4.3
Inde <sup>3</sup>	6.8	8.2	6.8	6.9	6.8			
Brésil	-0.4	2.9	3.2	2.3	1.9			
<b>Taux de chômage dans l'OCDE<sup>4</sup></b>	6.5	4.8	4.9	4.9	4.8	4.9	4.9	4.8
<b>Inflation<sup>1</sup></b>								
G20 <sup>2,5</sup>	3.0	6.1	5.4	3.5	2.9	4.4	3.1	2.8
OCDE <sup>6</sup>	1.7	7.1	5.4	3.8	3.0	4.7	3.3	2.7
États-Unis <sup>7</sup>	1.3	3.8	2.5	2.1	2.0	2.5	2.1	2.0
Zone euro <sup>8</sup>	0.9	5.4	2.4	2.1	2.0	2.3	2.0	2.0
Japon <sup>8</sup>	0.9	3.3	2.6	1.9	2.1	2.3	1.7	2.1
<b>Solde des administrations publiques dans l'OCDE<sup>10</sup></b>	-3.1	-4.8	-4.8	-4.6	-4.4			
<b>Croissance du commerce mondial en volume<sup>1</sup></b>	3.4	1.0	3.5	3.6	3.5	4.1	3.4	3.5

Données : rapport OCDE 2024

## En 2025 et en 2026, on s'oriente vers une stabilisation de la croissance

En ce qui concerne les économies avancées, la croissance reste solide aux États-Unis, la consommation privée étant alimentée par des gains de salaires réels.

La croissance trimestrielle du PIB a aussi été relativement vigoureuse en Espagne et aux Pays-Bas. Cela étant, la situation économique a été moins bonne dans d'autres pays.

La Hongrie et la Lettonie ont connu une récession technique au troisième trimestre.

En Allemagne, si la production trimestrielle a légèrement progressé, la fragilité de la confiance continue de peser sur l'investissement.

Dans les économies de marché émergentes, les dernières évolutions économiques ont été contrastées.

En Chine, la croissance du PIB a bien résisté au troisième trimestre et la croissance de la production industrielle a bénéficié du raffermissement des exportations, mais la demande des consommateurs reste modérée et la phase de correction prolongée du secteur immobilier se poursuit.

La demande intérieure est le moteur principal des expansions en cours en Inde et en Indonésie, et la croissance est restée forte au Brésil dans un contexte d'augmentation de la consommation privée et des dépenses publiques.

En Argentine, l'activité a montré des premiers signes de reprise ces derniers mois, après s'être contractée depuis la mi-2022.

**Les indicateurs mensuels suggèrent une dynamique de croissance à court terme qui devrait être stable dans la plupart des économies.**

Pour la zone euro, la croissance semble avoir atteint un point bas en 2023 (+0,4 %) et pourrait atteindre +0,8 % en 2024, puis +1,2 % en 2025 si la consommation repart, en lien avec la progression des salaires réels et le desserrement de la contrainte monétaire, qui devrait relancer l'investissement.

Le 17 octobre dernier, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, réuni à Ljubljana, a décidé d'abaisser l'ensemble des taux directeurs de 0,25 point de base (le taux de dépôt passe à 3,25 %), une décision motivée à la fois par la baisse de l'inflation et par de mauvaises perspectives de croissance. D'un côté en effet, l'inflation s'est élevée à +1,7 % dans la zone euro en septembre, son niveau le plus bas depuis avril 2021. De l'autre la BCE constate que l'activité économique est plus faible qu'attendu. La consommation des ménages, notamment, a baissé, contrairement aux attentes, en dépit d'une hausse des revenus au 2<sup>ème</sup> trimestre.

### III- L'inflation dans le monde

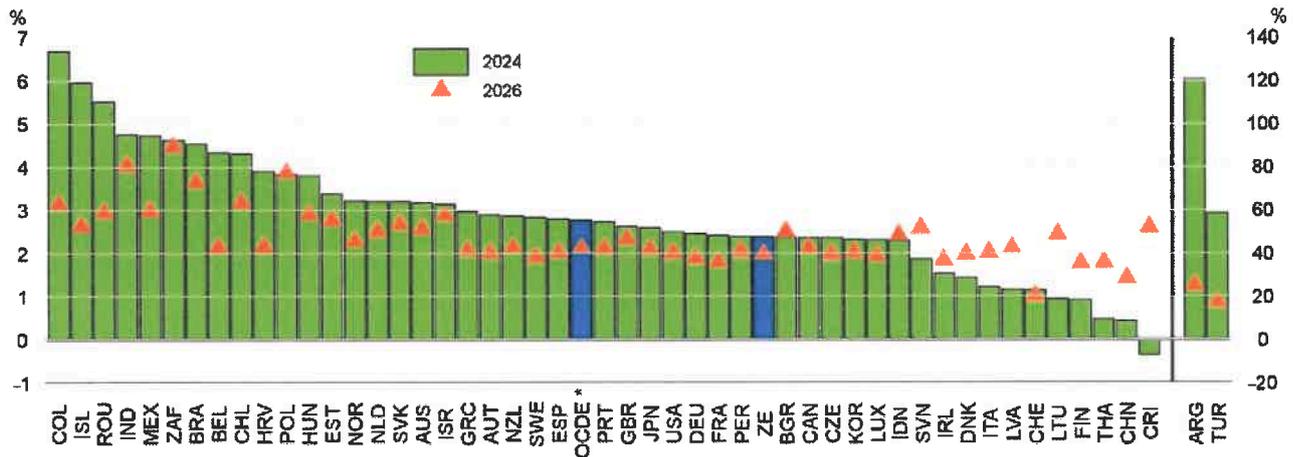
Le repli de l'inflation globale s'est poursuivi dans la plupart des pays tout au long de 2024, suite à des nouvelles baisses de l'inflation des produits alimentaires, de l'énergie et des biens.

**Dans l'économie médiane de l'OCDE, l'inflation annuelle est passée de 3.8 % en octobre 2023 à 2.3 % en octobre 2024.** Le Brésil et l'Inde ont également connu un important recul de l'inflation globale durant une grande partie de cette période, même si l'inflation est récemment repartie à la hausse dans ces deux pays. En Chine, l'inflation est restée très peu élevée, la faiblesse des prix des produits alimentaires freinant la hausse globale des prix. En octobre, l'inflation globale est revenue aux objectifs fixés par les banques centrales dans deux tiers environ des économies avancées et trois cinquièmes des économies de marché émergentes considérées. Toutefois, l'inflation sous-jacente reste plus élevée que souhaitable dans de nombreux pays, ce qui démontre la persistance de certaines tensions sur les prix. Ainsi, aux États-Unis et au Royaume-Uni, les prix de la moitié environ des composantes du panier de l'inflation ont encore augmenté à un rythme annuel supérieur à 3 % en octobre 2024.

L'inflation globale devrait continuer de diminuer dans les économies avancées et les économies de marché émergentes où l'inflation est actuellement supérieure à l'objectif visé (graphique 1.20). En Argentine et en Türkiye, l'inflation devrait rester à deux chiffres en 2026, mais diminuer nettement par rapport à son niveau actuel.

## Graphique 1.20. L'inflation devrait revenir vers ses objectifs

Inflation globale mesurée par les prix à la consommation



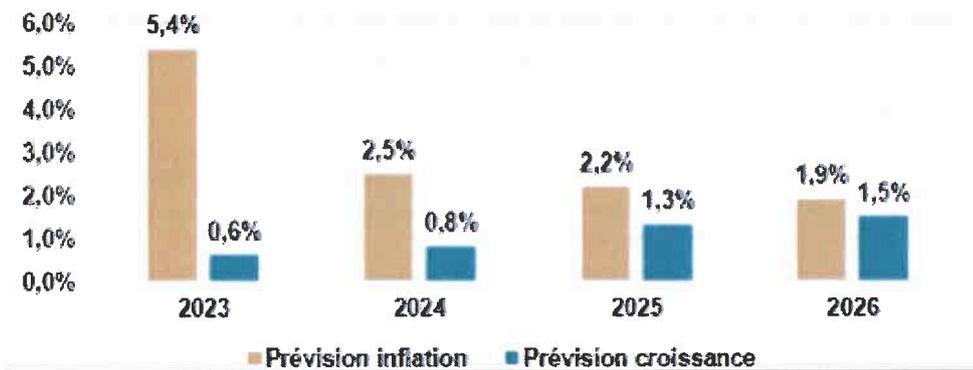
Données rapport OCDE 2024

### Focus sur la zone Euro :

La Banque Centrale Européenne (BCE) table sur un taux d'inflation en zone euro de 2,5% en 2024, 2,2% en 2025 et 1,9% en 2026. Concernant la croissance en zone euro, poussée jusqu'à présent essentiellement par l'évolution des salaires, elle est estimée à 0,8% en 2024, puis 1,3% en 2025 et 1,5% en 2026.

Ces chiffres ont été revu à la baisse en raison de la faiblesse de la demande intérieure. L'Europe économique est fragilisée avec l'Allemagne, partenaire majeur de la France, qui voit sa situation économique se détériorer avec une stagnation voire une récession attendue en 2024 liée à la faiblesse des investissements des entreprises et à la chute de la production industrielle.

### Anticipations de croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



Source : BCE

## 2- Perspectives économiques en France :

### I- Le contexte économique national :

#### I-1- Perspectives générales



Afin d'apporter une contribution aux débats économiques nationaux, le gouvernement de France diffuse périodiquement des projections macroéconomiques effectuées dans le cadre de l'Eurosystème, et portant sur l'année en cours et les deux suivantes.

- Ses projections macroéconomiques ont été finalisées dans un contexte national et international d'incertitudes accrues. Cette projection a été arrêtée le 27 novembre, soit avant la motion de censure, avec des hypothèses de finances publiques proches du projet de loi de finances conduisant à une réduction sensible du déficit public à 5 % du PIB en 2025. Une moindre consolidation budgétaire n'entraînerait pas pour autant un surplus de croissance, car l'effet négatif de l'incertitude accrue sur la demande des ménages et des entreprises jouerait en sens opposé.

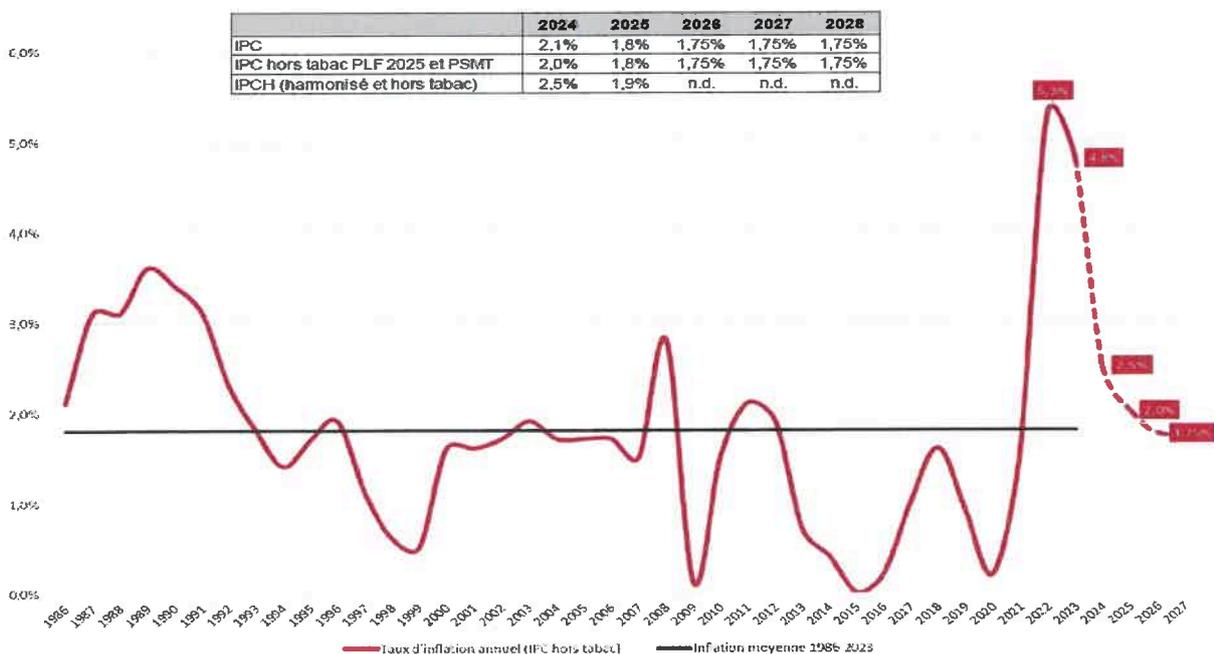
Le gouvernement quant à lui table aujourd'hui sur une hypothèse de croissance du PIB de 1,1% en 2024 et en 2025. Par rapport aux hypothèses du PLF 2024, on a une réduction de 0,3 point en 2024, de 0,6 point en 2025 et de 0,3 point en 2026 et 2027.

	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Evolution en volume du PIB PLF 2025</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,5%</b>
<i>Rappel hypothèse PLF 2024</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,7%</i>	<i>1,7%</i>	<i>1,8%</i>	<i>s.o.</i>
<i>Ecart PIB PLF 2025 - PIB PLF 2024</i>	<i>-0,3%</i>	<i>-0,6%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>s.o.</i>

Le scénario de référence demeure celui d'une **sortie de l'inflation sans récession**, avec une reprise décalée à 2026 et 2027 par rapport aux précédentes projections. L'activité progresserait en 2024 à hauteur de 1,1 %, tirée principalement par le commerce extérieur. La croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu. Conjointement à la reprise attendue de la demande chez nos partenaires européens, elle serait ensuite plus dynamique en 2026 et 2027, sous l'effet notamment d'une moindre inflation, et du desserrement réalisé de la politique monétaire.

- En 2024, l'**inflation totale** a reculé sensiblement et devrait retomber en moyenne annuelle à 2,1 % (contre 2,5% en LF2024) et 1,8% en 2025. Ainsi, sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2 %. Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant un recul plus progressif de l'inflation sous-jacente vers 2%.

**TABLEAU D'EVOLUTION DE L'INFLATION** (source Ressources Consultants)



- Comme anticipé, le marché du travail commence à entrer dans une phase de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.
- Aux incertitudes internes s'ajoutent les aléas géopolitiques toujours élevés et désormais aussi ceux qui pèsent sur le commerce international. Le scénario de référence de La Banque de France ne prend pas en compte le risque de tensions commerciales en cas de hausse des droits de douane aux États-Unis, dont les effets sont difficiles à chiffrer (cf. encadré). Globalement, les risques par rapport à la projection sont orientés à la baisse pour la croissance, ainsi que dans une moindre mesure pour l'inflation.

En 2025, l'économie française continuerait de croître à un rythme assez faible, de l'ordre d'un quart de point par trimestre, soit 0,9 % en moyenne annuelle. La demande intérieure serait en effet affectée non seulement par les mesures de consolidation budgétaire, mais aussi par le contexte d'incertitude qui les entoure. De ce fait, la consommation des ménages accélérerait seulement modérément après avoir connu une croissance atone en 2024.

En 2026, la croissance annuelle rebondirait à 1,3 %, favorisée par la détente des conditions financières. En 2027, la croissance annuelle serait proche de celle de 2026, mais le rythme trimestriel de croissance se normaliserait en cours d'année pour se rapprocher du rythme de croissance potentielle, avec une progression du PIB sur un an de 1,2 % fin 2027, contre 1,4 % fin 2026.

Par rapport à la précédente projection de septembre, la reprise serait décalée de 2025 à 2026. La croissance du PIB est inchangée pour 2024, mais plus faible en 2025 et 2026.

- **Une dette publique non maîtrisée, à un niveau historique** : La dette publique française a dépassé 112% du PIB à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, contre 110,5 % fin mars, d'après l'Insee. La dette a augmenté de 68,9 milliards d'euros entre avril et juin, pour atteindre 3 228,4 milliards d'euros, un niveau historique. La France dépense désormais plus que l'Espagne pour rembourser sa dette. **La mauvaise santé des finances publiques françaises est devenue une préoccupation majeure.**

*Extrait du rapport de la Cour des Comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques : juillet 2024 :*

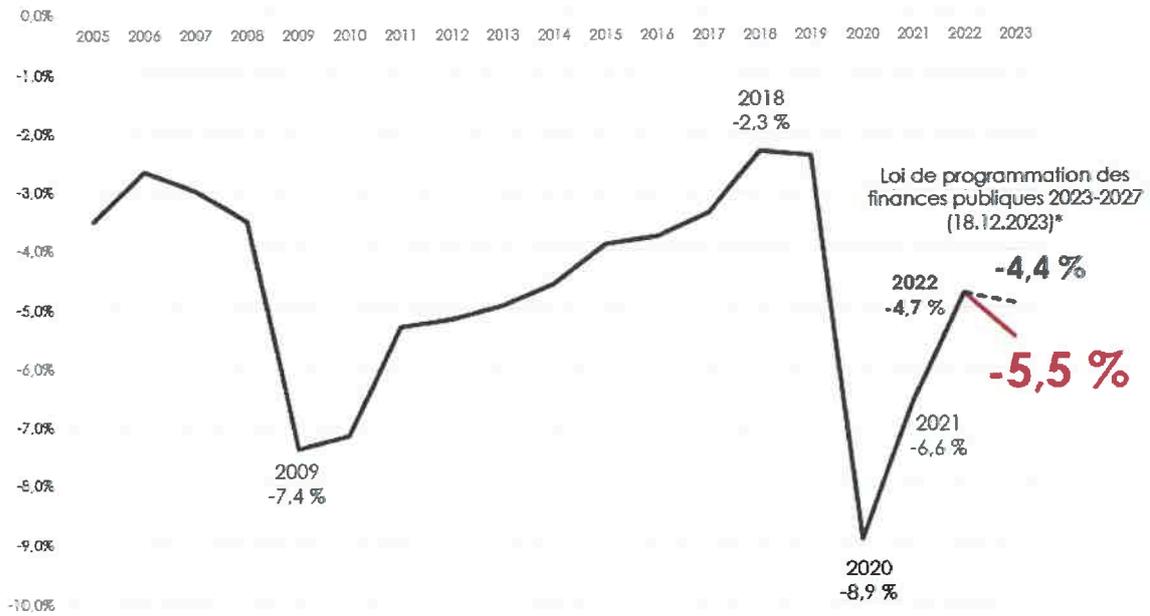
*« L'année 2023 a été une très mauvaise année en matière de finances publiques. Alors que nos principaux partenaires européens sont parvenus à stabiliser (Allemagne) voire à réduire significativement (Espagne, Italie) leur déficit public et que, pour la première fois depuis le déclenchement de la crise sanitaire, aucun évènement exceptionnel n'a perturbé l'activité économique, le déficit français a atteint **154 Md€**, dégradé de 0,7 point de PIB par rapport à 2022 et excédant de 0,6 point la prévision du Gouvernement.*

*Cette aggravation du déficit est liée à trois facteurs :*

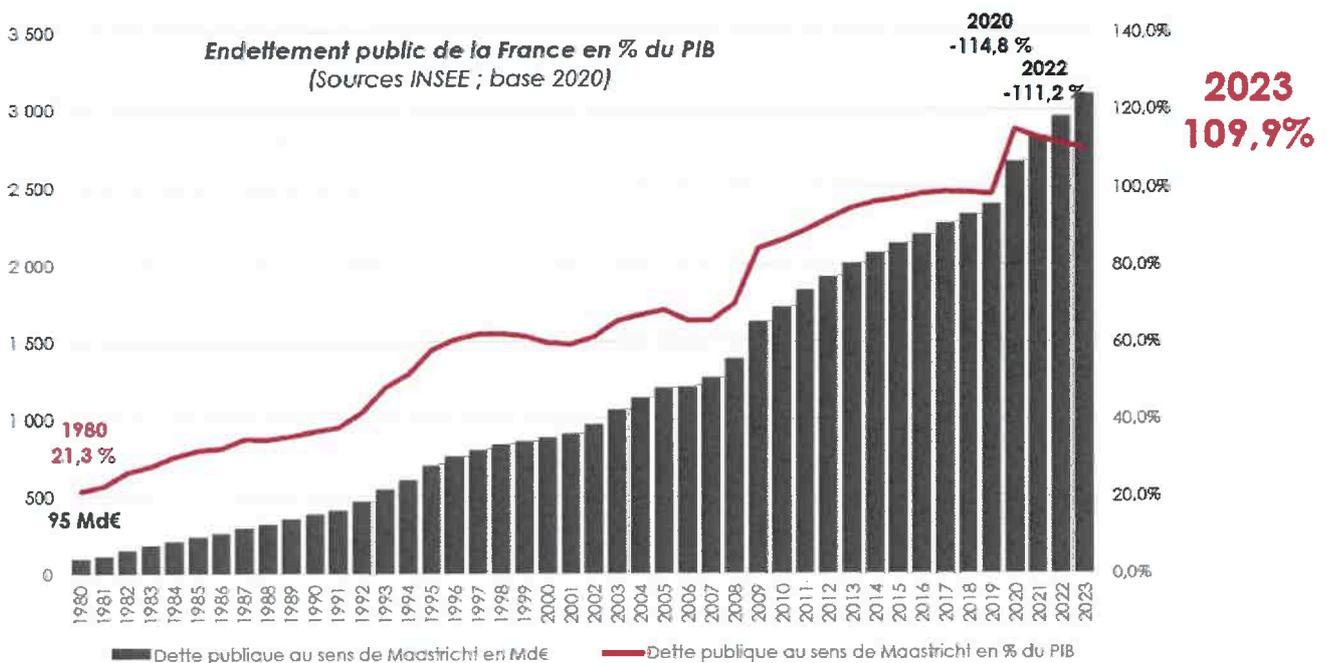
- *D'abord une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires, qui marque néanmoins une forme de normalisation après deux années exceptionnelles de rebond post-covid ;*
- *Ensuite, la poursuite de baisses discrétionnaires d'impôts pour plus de **10 Md€** ;*
- *Enfin, l'absence d'économies structurelles, la dépense hors charge de la dette et hors mesures exceptionnelles à progresser à un rythme nettement supérieur à l'inflation. En conséquence, la dette publique atteint **3 100 Md€** et excède de plus de **700 Md€** son niveau d'avant-crise pour atteindre près de 110 points de PIB. »*

.../...

### Déficit public de la France en % du PIB (Sources INSEE ; base 2020)

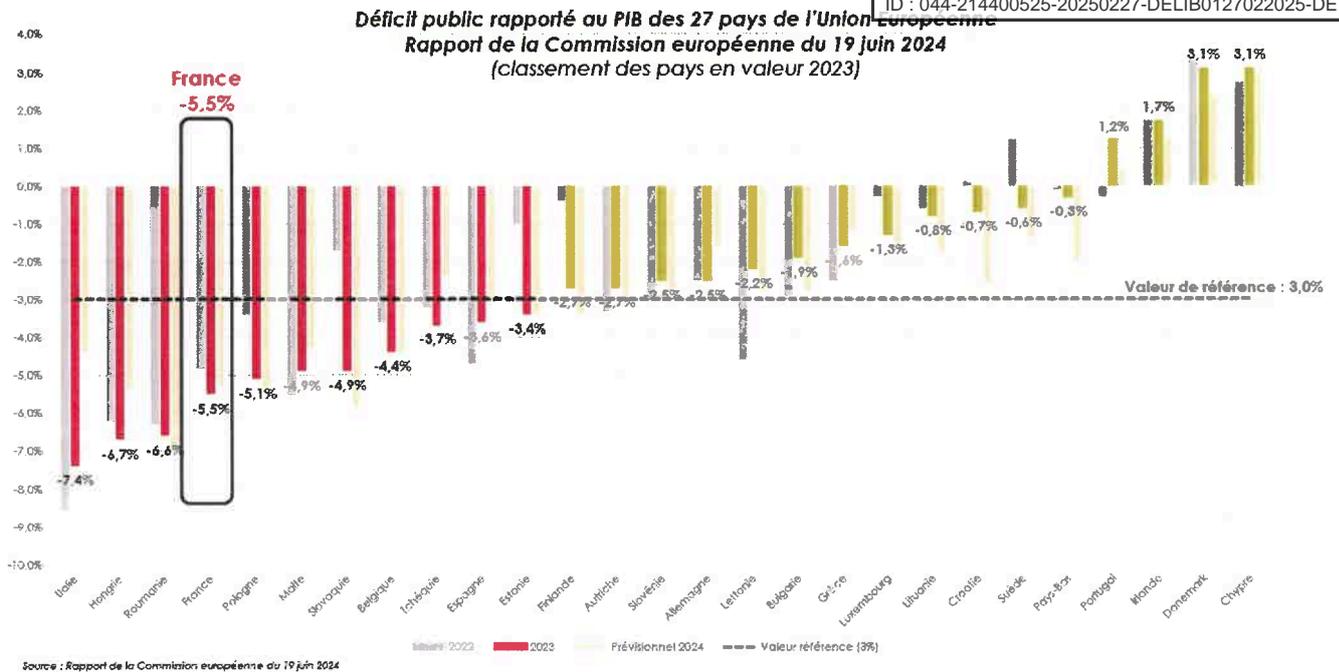


Pour mémoire, les accords initiaux du pacte européen = un déficit public de 3%.



Pour mémoire : engagement de la France à l'égard de l'Europe : endettement public de la France en % du PIB doit être inférieur à 60%

**Le déficit public français exprimé en % du PIB : 4ème plus fort des pays de l'Union**



**Conséquence** : le 26 juillet 2024, sur recommandation de la Commission Européenne, le **Conseil de l'Union Européenne a engagé formellement une procédure pour déficit excessif à l'encontre de 7 pays\* : la France**, l'Italie, la Belgique, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et Malte.

**Le nouveau cadre de gouvernance économique européen est entré en vigueur le 30 avril 2024.**

Il prescrit pour les Etats membres, dont la France, l'élaboration d'un plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) présentant une trajectoire annuelle contraignante de dépense primaire nette. Ce plan a vocation à se substituer aux programmes de stabilité et aux programmes nationaux de réforme propres.

Les exigences de l'article 126 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) relatives au déficit et à la dette n'ont pas été modifiées :

- 3% pour le déficit public rapporté au PIB ;
- 60% pour l'endettement public rapporté au PIB.

**C'est dans ce contexte de déficit public très dégradé que le Projet de Loi de Finances 2025 a été élaboré, la crédibilité de la France étant engagée au niveau de l'Europe qui lui demande aujourd'hui des gages.**

**I-2- La Loi de Finances 2025**

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF) a été déposé à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 2024 dans un contexte inédit, puisque la dissolution de l'assemblée nationale le 9 juin dernier n'a pas permis de respecter le calendrier fixé règlementairement pour le dépôt de ce texte. L'examen du PLF 2025 en séance publique a débuté le 21 octobre. Mais le 4 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté une **motion de censure** en application de l'article 49, al. 3, de la Constitution, engageant la responsabilité du Gouvernement. Le Premier ministre, Michel Barnier, a présenté sa démission au Président de la République dès le lendemain.

L'examen du projet de loi de finances pour 2025 a donc été suspendu et son adoption n'a pas pu avoir lieu avant le 31 décembre 2024.

Le Gouvernement a ainsi déposé un projet de loi spéciale visant à garantir le fonctionnement régulier des services publics dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Projet de loi spéciale prévu par l'article 45 de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances).

Cette loi spéciale ne remplace pas le Budget mais permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption d'une loi de finances en 2025 :

- Elle autorise l'État français à percevoir les impôts existants ;
- Elle autorise l'État et les organismes de Sécurité sociale à emprunter.

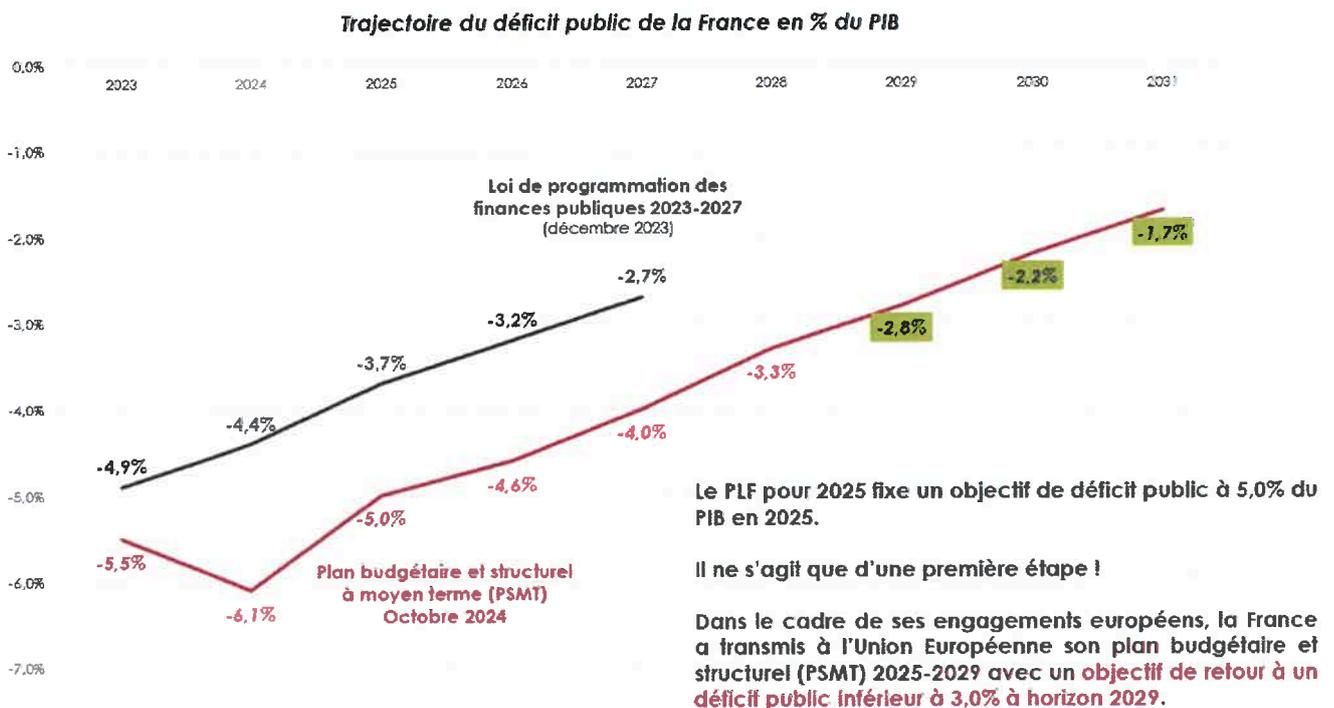
*Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.*

La loi spéciale a été adoptée par l'Assemblée nationale le 16 décembre, et par le Sénat le 18. Sa promulgation sera bien entendu complétée par un budget dans le courant du premier semestre. Une circulaire interministérielle du 12 décembre est venue apporter des précisions quant à la mise en œuvre de ce décret. Plusieurs principes ont été posés (complétés par une circulaire du 30/12/2024 relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics nationaux et opérateurs financés par l'État).

Le décret ouvrant les crédits nécessaires à l'exécution des services publics contient notamment un article relatif à la suspension des dotations, des subventions et des revalorisations salariales. Il est bien précisé qu'aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne peut être mise en œuvre.

Un deuxième projet de loi de Finances a été voté en février.

Le projet de loi de Finances pour 2025 est bâti sur un déficit public égal à 5,2% du PIB mais le Gouvernement prévoit de le ramener par amendements au cours du débat parlementaire à 5,0% du PIB (soit 6,5 Md€ d'efforts supplémentaires non prévus dans le texte initial).



**Pour atteindre ses objectifs la France a défini son Plan budgétaire et Structurel à moyen terme (PSMT). Les principales mesures de la nouvelle loi de finances pour les collectivités locales sont résumées ci-dessous :**

	PLF initial	Futur PLF (?)
<b>Cible déficit public 2025</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-5,4%</b>
<b>Ajustement budgétaire cible</b>	<b>60 Md€ d'efforts</b>	<b>54 Md€ d'efforts</b>
<b>Effort demandé aux collectivités locales</b>	<b>5 Md€ d'efforts</b>	<b>2,2 Md€ d'efforts</b>
<b>Principales mesures pour les collectivités locales</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La création d'un fonds de réserve (3,0 Md€)</li> <li>2. Le gel en valeur du produit de TVA affecté aux collectivités locales entre 2024 et 2025 (1,2 Md€)</li> <li>3. La réduction du FCTVA (0,8 Md€)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) (1,0 Md€)</li> <li>2. Le gel en valeur du produit de TVA affecté aux collectivités locales entre 2024 et 2025 (1,2 Md€)</li> </ol>

- 1- Le projet de réduction du FCTVA prévue initialement dans le PLF initial (0,8 Md€) a été supprimé de la nouvelle version de loi de finances.
- 2- Il était prévu la création d'un fonds de réserve (3,0 Md€) dans le PLF2025 initial. Ce fonds de réserve impactait 204 communes / 145 EPCI / 78 Départements / 12 Régions. Il est remplacé par le DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (1,0 Md€). Ce dernier impacte 1970 communes / 131 EPCI / 50 Départements / 12 Régions.
- 3- Le gel en valeur du produit de la TVA affecté aux collectivités locales entre 2024 et 2025 (1,2 Md€) : une incidence majeure pour les Départements, les Régions et la CARENE.
- 4- Il est aussi annoncé une ponction de 487 Md€ sur les recettes des collectivités. Ainsi, la DCRTP va baisser de façon proportionnelle aux recettes réelles de fonctionnement des communes.

### I-3- Le PLFSS : Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2025 :

**Caisse de retraite CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) : Le passage d'un taux de participation employeur de 31,65% à 35,65% : l'objectif est de gagner 1 Md€ sur les cotisations retraite des agents.**

Le PLFSS pour 2025 aurait dû être adopté par le Parlement avant fin novembre 2024 pour être promulgué fin décembre et appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Mais le contexte politique a bouleversé la donne au point que le PLFSS a causé la chute du gouvernement Barnier. Pourtant le PLFSS avait finalement fait l'objet d'un consensus lors de la commission mixte paritaire (CMP).

C'est d'ailleurs cette version que les sénateurs ont adoptée le 23 janvier 2025. Mais c'est le PLFSS voté en première lecture par le Sénat le 26 novembre 2024 qui a été transmis à l'Assemblée nationale pour une deuxième lecture prévue entre le 3 et le 7 février 2025.

Le texte sur lequel ont travaillé les députés a donc été amendé par le Sénat. Concernant les hôpitaux et les collectivités territoriales, la mesure très décriée d'augmenter les cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a été amendée afin d'étaler de trois à quatre ans la hausse des cotisations à la CNRACL.

## I-4- Les dotations :

Une stabilisation des subventions est annoncée mis à part sur le fonds vert qui passerait de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.

Après avoir incité les communes à investir massivement dans la transition écologique, l'Etat se désengage.

## II- Le contexte économique local

### 1- Incidences du PLF 2025 pour le territoire de LA CARENE et la Ville de Donges :

#### I- Le DILICO :

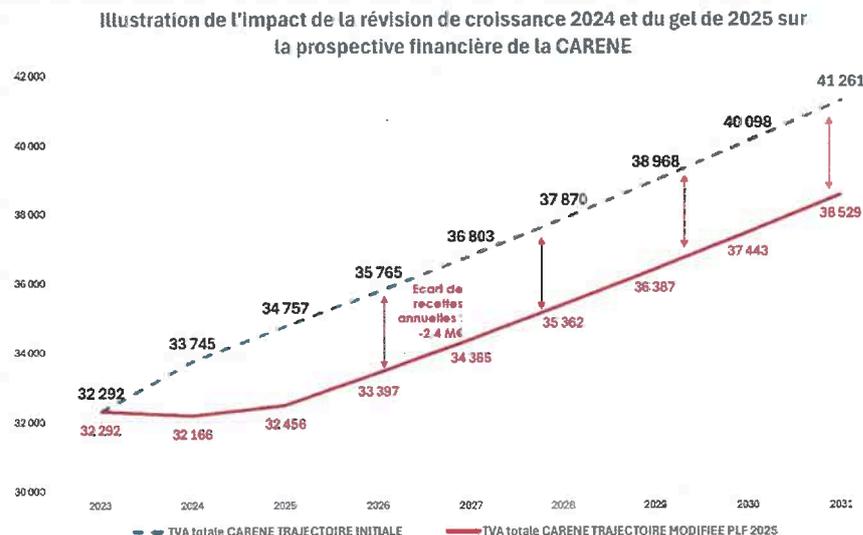
Dans le cadre de la première loi de finances la ville de Donges n'était pas impactée. Le DILICO impose, selon la simulation réalisée par le cabinet Ressources Consultant, un versement de 0,54% des recettes fiscales pour Donges soit **61 225 €**. Ainsi, sur le territoire de La Carène :

K€	Fonds de réserve article 64 (PLF initial)				DILICO (futur PLF)			
	Prélèvement 2025	% de retour en 2026, 27 et 28	Prélèvement 2025 net sur 2025-2028	Prélèvement 2025 en % des RRF	Prélèvement 2025	% de retour en 2026, 27 et 28	Prélèvement 2025 net sur 2025-2028	Prélèvement 2025 en % des RRF
BESNE								
LA CHAPELLE-DES-MARAIS								
DONGES					-61	90%	-6	0,5%
MONTOIR-DE-BRETAGNE					-277	90%	-28	1,9%
PORNICHET					-298	90%	-30	1,0%
SANT-ANDRE-DES-EAUX								
SANT-JOACHIM								
SANT-MALO-DE-GUERSAC								
SANT-NAZAIRE	-2 469	0%	-1 415	2,0%	-587	90%	-59	0,5%
TRIGNAC								
<b>Total communes</b>	<b>-2 469</b>	<b>0%</b>	<b>-1 415</b>		<b>-1 224</b>	<b>90%</b>	<b>-122</b>	
<b>CARENE</b>	<b>-1 415</b>	<b>0%</b>	<b>-2 469</b>	<b>2,0%</b>	<b>-1 415</b>	<b>90%</b>	<b>-142</b>	<b>2,0%</b>
<b>Total territoire</b>	<b>-3 884</b>	<b>0%</b>	<b>-3 884</b>		<b>-2 639</b>	<b>90%</b>	<b>-264</b>	

90% de cette dépense devrait être récupérée par la ville par tiers sur trois ans.

#### II- Le gel en valeur du produit de la TVA affecté aux collectivités locales entre 2024 et 2025 :

La simulation réalisée par le cabinet financier concernant La CARENE prévoit une perte : de recettes de 2,4 Md€ en 2025 comme en témoigne le graphique ci-dessous :



**III- La commune de Donges va voir sa DC RTP baisser de 100% soit une perte pour la commune de 31 278 €.**

Commune	Pop_INSEE	Pop_DGF	DC RTP 2023 et 2024			DC RTP 2025				Montant de la baisse en €/hab	
			DC RTP 2023	DC RTP 2024 simulée	Prélèvement 2024	Prélevt. Spontané 2025	DC RTP 2025 spontanée	Prélevt. Effectif 2025	DC RTP 2025		Baisse en %
BESNE	3 290	3 314	21 888	21 190	-698	-1 832	19 358	-14 605	6 585	-68,93%	-4,4
DONGES	8 191	8 231	33 605	31 278	-2 327	-6 188	25 090	-31 278	0	-100,00%	-3,8
PORNICHET	12 159	18 827	13 184	7 823	-5 361	-17 003	-9 181	-7 823	0	-100,00%	-0,4
SAINT-ANDRE-DES-EAUX	6 987	7 182	11 197	9 527	-1 670	-4 299	5 228	-9 527	0	-100,00%	-1,3
<b>Total communes CARENE</b>	<b>30 627</b>	<b>37 554</b>	<b>79 874</b>	<b>69 818</b>	<b>-10 056</b>	<b>-29 322</b>	<b>40 496</b>	<b>-63 233</b>	<b>6 585</b>	<b>-90,57%</b>	<b>-1,7</b>
<b>CARENE</b>	<b>132 232</b>	<b>142 168</b>	<b>6 498 215</b>	<b>8 460 584</b>	<b>-37 631</b>	<b>-293 209</b>	<b>8 167 374</b>	<b>-536 258</b>	<b>7 924 325</b>	<b>-6,34%</b>	<b>-3,8</b>
<b>Total territoire CARENE</b>	<b>132 232</b>	<b>142 168</b>	<b>8 578 089</b>	<b>8 530 402</b>	<b>-47 687</b>	<b>-322 531</b>	<b>8 207 870</b>	<b>-599 492</b>	<b>7 930 910</b>	<b>-7,03%</b>	<b>-4,2</b>

**IV- PLFSS (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale) 2025 :**

Pour Donges, l'impact budgétaire de cette mesure devrait être d'environ 117 000 €.

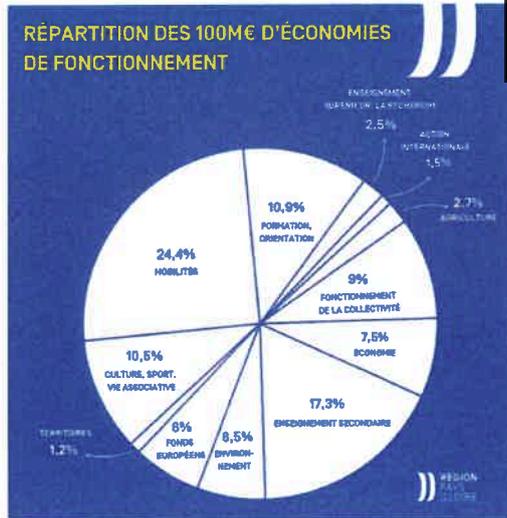
**BILAN DES MESURES D'AJUSTEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA CARENE**

K€	FCTVA	TVA	DILICO	DC RTP	CNRACL	Bilan mesures d'ajustement en pertes de recettes annuelles en K€
BESNE				-15	-35	-50
LA CHAPELLE-DES-MARAIS					-30	-30
DONGES			-61	-31	-117	-209
MONTOIR-DE-BRETAGNE			-277		-143	-420
PORNICHET			-298	-8	-205	-511
SAINT-ANDRE-DES-EAUX				-10	-58	-68
SAINT-JOACHIM					-40	-40
SAINT-MALO-DE-GUERSAC					-38	-38
SAINT-NAZAIRE			-587		-1 123	-1 711
TRIGNAC					-107	-107
<b>Total communes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 224</b>	<b>-63</b>	<b>-1 897</b>	<b>-3 185</b>
<b>CARENE</b>	<b>-2 302</b>	<b>-1 415</b>	<b>-536</b>	<b>-524</b>	<b>-4 777</b>	<b>-4 777</b>
<b>Total territoire</b>	<b>0</b>	<b>-2 302</b>	<b>-2 639</b>	<b>-599</b>	<b>-2 421</b>	<b>-7 962</b>

**Les ajustements budgétaires imposés par le PLF 2025 auront en 2025 un impact estimatif de 209 000 € pour la Ville de DONGES**

**2- La Région**

Face à une crise budgétaire nationale inédite, la Région a choisi d'engager dès 2025 un plan d'économies de 100 M€ sur ses dépenses de fonctionnement. Cette prudence de la Région dans son budget est la conséquence d'une autonomie fiscale limitée et de la nature de ses recettes directes (taxes sur les certificats d'immatriculation et sur la consommation des produits énergétiques en baisse structurelle en cohérence avec la transition énergétique).



Le rapport d'orientation budgétaire de la Région fait état de la conjonction de la hausse des recettes (+0,9%) et de la relative stabilisation des dépenses de fonctionnement (+0,5%) qui se traduit par une épargne brute en accroissement sur l'ensemble de la période à hauteur de 248 M€ et qui atteint 276 M€ à horizon 2027, soit un montant comparable aux exercices 2022 et 2023.

Nous noterons aussi que le ROB de la Région rappelle que la « Région des Pays de la Loire doit être moteur de la transition écologique de son territoire ». Cela s'exprime dans les subventions octroyées aux communes.

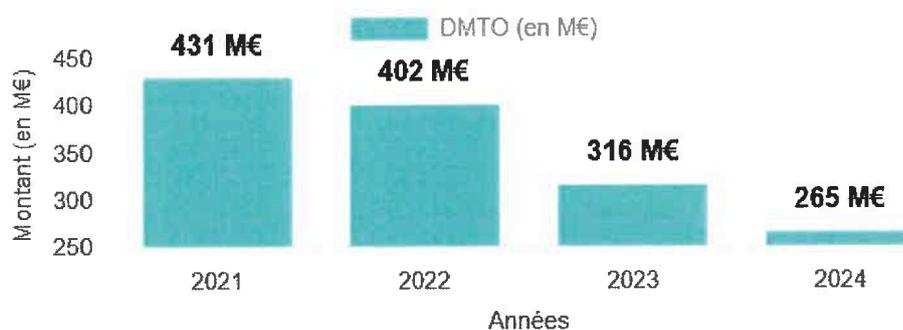
Tout comme la Carène, la Région va être impactée par le PLF 2025 (reversement de la TVA...) et le PLFSS.

### 3- Le Département :

En février, les élus et élus du Département ont voté le budget 2025. Avec une contrainte imposée par la situation : la restriction des dépenses. Le Département ne peut plus lever d'impôt et les recettes que l'État lui accorde ne suffisent pas à faire face à la hausse des dépenses de solidarité, liées notamment au vieillissement de la population. Pour 2025, le Département a dû trouver 150 millions d'euros pour équilibrer son budget.

Depuis la suppression en 2021 de la taxe foncière, les recettes du Département sont issues de dotations d'État et du marché immobilier (frais de notaire lors de l'achat d'un bien immobilier) et d'une part de TVA. Les frais de notaire sont en chute libre pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

### Une chute drastique des DMTO (frais de notaire) depuis 2021



#### 4- Situation des collectivités d'une manière générale :

La dégradation des comptes des collectivités territoriales perdure. Les raisons par rapport à 2024 sont inchangées :

- des recettes fiscales, en particulier de TVA et de droits de mutation, plus faibles qu'espérées ;
- un coût de l'énergie encore élevé ;
- des dépenses incompressibles, comme l'achat de biens et la rémunération des agents ;

En considérant les comptes des collectivités à fin septembre 2024, l'évolution de l'épargne brute des quatre strates de collectivités serait la suivante :

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*		
Recettes de fonct.	276,5Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5Md€	-8,7%
Investissement**	80,1Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7Md€	+2,8%

Finances des régions & collectivités territoriales uniques 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	31,4Md€	+2,1%
Dépenses de fonct.	25,5Md€	+3,8%
Épargne brute	5,8Md€	-5,1%
Investissement**	14,3Md€	+4,6%
Encours de dette	37,1Md€	+4,9%

Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	99,5Md€	+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0Md€	+4,4%
Épargne brute	13,5Md€	-7,8%
Investissement**	29,2Md€	+8,3%
Encours de dette	66,5Md€	+1,4%

Finances des départements 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	71,5Md€	+0,3%
Dépenses de fonct.	66,9Md€	+3,7%
Épargne brute	4,6Md€	-31,8%
Investissement**	12,8Md€	+2,6%
Encours de dette	31,7Md€	+3,8%

Finances des EPCI à fiscalité propre 2024 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	53,7Md€	+2,8%
Dépenses de fonct.	46,6Md€	+3,8%
Épargne brute	7,1Md€	-3,5%
Investissement**	13,1Md€	+9,3%
Encours de dette	30,3Md€	+3,1%

©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

La dégradation de la situation financière des départements, des régions et des intercommunalités impacte aussi inévitablement les finances des communes. Le Département a écrit aux communes en ce début d'année pour les informer que seules les communes n'ayant pas encore perçu de subvention sur ce municipale seront éligibles.

Les mesures imposées par le PLF 2025 vont venir renforcer ces difficultés.

#### 5- Focus sur l'emploi local :

La conjoncture de l'emploi local L'emploi salarié ne progresse plus dans les Pays de la Loire. En effet, fin septembre, l'Insee a dressé un état des lieux assez pessimiste de l'économie régionale. Si le taux de chômage s'établit à 5,8 % en Pays de la Loire au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 (7,3 % au niveau national), l'emploi marque un ralentissement. Les chiffres objectivent une dynamique économique en perte de vitesse. L'Insee met en évidence, dans son tableau de bord de la conjoncture de fin septembre, que l'emploi ralentit. « L'emploi salarié se stabilise et ne progresse plus pour la première fois depuis quinze trimestres ».

Le taux de chômage régional s'établit à 5,8% au 2<sup>e</sup> trimestre 2024 et reste le plus faible des régions françaises. La Mayenne connaît le taux le plus faible de la région (5%) de la Loire-Atlantique (5,5%). Le chômage en Loire-Atlantique reste stable depuis le début de l'année. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) évolue peu : au 3<sup>e</sup> trimestre 2024, il a augmenté de 0,2 % (+ 200 personnes) et sur un an, la hausse est de 0,3 % (+ 280 personnes).

### III- Le budget communal

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour objectif de dresser un bilan des actions menées en 2024 et de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2025.

Comme chaque année depuis le début du municipale, ce dernier s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante s'efforçant d'allier :

- une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment par le pilotage de la masse salariale, afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long-terme,
- la définition d'un programme d'investissements en adéquation en premier lieu avec les besoins d'entretien et de valorisation du patrimoine communal et les besoins en équipements de nos administrés, et également en phase avec l'amélioration de la performance énergétique prescrite par le décret tertiaire ainsi que sur la mise en place d'une accessibilité aboutie de la voirie et des bâtiments communaux,
- l'amélioration continue de nos démarches de recherche de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune,
- le maintien d'un endettement maîtrisé, en complément de notre autofinancement.

#### 1- Analyse rétrospective (avec CA 2024 estimé) :

##### I- Les recettes de fonctionnement 2024

RECETTES	2021	évol 21/20	2022	évol 22/21	2023	évol 23/22	2024	évol 24/23
70 - vente de produits	688 388	-3,52%	658 682	-4,32%	656 531	-0,33%	784 669	19,52%
013 - atténuation de charges	114 055	40,48%	284 926	149,81%	156 689	-45,01%	124 420	-20,59%
73 - Impôts & taxes+compens* 74833 à 74835	9 256 544	3,65%	9 530 886	2,96%	9 853 226	3,38%	10 339 897	4,94%
dont produits des contribut* directs (TF, TH)	3 743 601	10,85%	2 318 475	-38,07%	2 547 590	9,88%	3 408 770	33,80%
dont Attribution de Compensation	3 554 396	-1,46%	3 556 942	0,07%	3 556 942	0,00%	3 552 059	-0,14%
dont Dotation de Solidarité Communautaire	1 372 957	0,76%	1 401 664	2,09%	1 364 790	-2,63%	1 374 718	0,73%
dont autres produits fiscaux	585 590	22,41%	621 011	6,05%	633 945	2,08%	144 419	-77,22%
74 -dotalions & particip* hors 74833 à 74835	399 788	-22,20%	509 845	27,53%	756 680	48,41%	870 560	15,05%
75 & 76 - autres produits	38 387	-55,44%	58 949	53,57%	79 848	35,45%	137 056	71,65%
77 - produits exceptionnels et 78	133 682	-70,22%	88 835	-33,55%	114 935	29,38%	14 153	-87,69%
775 produits des cessions d'immo.	123 000	-70,82%	86 533	-29,65%	1 450	-98,32%	2 314	59,59%
<b>total des recettes réelles de fct (hors 775)</b>	<b>10 507 844</b>	<b>1,50%</b>	<b>11 045 592</b>	<b>5,12%</b>	<b>11 616 459</b>	<b>5,17%</b>	<b>12 268 441</b>	<b>5,61%</b>
<b>RRF hors produits exceptionnels</b>	<b>10 497 162</b>	<b>1,67%</b>	<b>11 043 289</b>	<b>5,20%</b>	<b>11 502 974</b>	<b>4,16%</b>	<b>12 256 602</b>	<b>6,55%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de **5,61%** par rapport à 2023. Elles totalisent **12,27 M€**.

**Cette augmentation est notamment due à l'augmentation des Dotations et à l'augmentation des produits des activités Enfance-Jeunesse.**

**Le Chapitre 70, ventes de produits**, a augmenté de 19,52%. Cette augmentation est en grande partie due :

\*aux redevances d'occupation du domaine (article 70323 : 15 360 € en 2023, 59 117 € en 2024). Orange nous a versé les redevances dues au titre des années 2021, 2022, 2023 pour un montant de 33 298 € et nous a réglé aussi l'année 2024.

\*à l'importante augmentation des participations des familles au titre de la restauration scolaire et des activités extra scolaires, périscolaires et de la Maison des Jeunes du service Enfance-Jeunesse : 495 531 € au lieu de 364 442 € en 2023 (+35%). Cette augmentation est due pour partie à une augmentation de la fréquentation des enfants de maternelle et des jeunes structures enfance-Jeunesse. Elle tient aussi au fait que nous avons perçu en 2024 des recettes qui étaient dues au titre de 2023.

**Le Chapitre 013, atténuations de charges**, diminue à nouveau entre 2023 et 2024, passant de 156 689 € à 124 420 €, le nombre des dossiers maladie pris en charge par l'assurance statutaire continuant à baisser.

**Au Chapitre 73, le produit des impôts et taxes** a progressé de 4,94 % entre 2023 et 2024 notamment du fait du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales fixé à 3,9 % par la Loi de Finances pour 2024.

La **DSC** quant à elle augmente légèrement de 0,73% tandis que l'**AC** baisse très légèrement (-0.14%).

**Les droits de mutation** qui ont amorcé un repli entre 2022 et 2023, passant de 352 882 € à 323 023 €, continuent de baisser. En 2024 la commune aura perçu 248 085 €. Cette baisse structurelle constatée au niveau national est due à la baisse du nombre de transactions immobilières et du prix de vente moyen.



Le produit de la **Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)** reversé par Territoire d'Energie (TE 44) est passé de 131 352 € en 2022 à 176 026 € en 2023, soit +34 %. Le montant pour 2024 est fonction de la consommation électrique qui connaît une baisse. Ainsi, la commune aura perçu **146 779 €**. Il sera proposé d'inscrire par prudence 138 500 € au BP 2025, soit le même montant qu'au BP 2024.

**Le Chapitre 74** relatif aux **dotations & participations** (hors produit de la Dotation de compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels) progresse de +15,05 % par rapport à 2024.

Il intègre le produit des aides de la CAF au titre du multi-accueil, du RPE, du LAEP et du **service Enfance-Jeunesse** municipalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'autre part, celui de la tarification sociale des cantines et enfin, le dédommagement de la CARENE au titre du transport des élèves à la piscine durant le temps des travaux.

Le Chapitre enregistre en outre, la **Dotation de Solidarité Rurale** qui progresse de +11,47% passant de 110 641 € en 2023 à 119 994 € en 2024.

**Les chapitres 75 & 76, autres produits**, progressent de +71,65 % par rapport à 2023. Ils intègrent, à hauteur de 40 520 € le produit des locations de salles (54 652 € en 2022 soit une baisse de 25,9 %) et la participation du Département à l'utilisation des installations sportives par le Collège pour 21 918 € (25 188 € en 2022 soit une baisse de 13%).

21 530, 78 € ont été remboursés par LA CARENE quand nous nous sommes aperçus que c'est la ville de Donges qui réglait la facture du gaz de la chaudière de la Souchais et 32 000 € correspondent à l'apurement du compte 6227 suite à la fin du recours contre Charier dans l'affaire de la carrière de Revin.

**Le Chapitre 77, produits exceptionnels** : il comptabilise les **annulations de mandat** à l'article 773 : 1 929 € de trop versé au COS 44 et une annulation d'avance à l'avocat dans l'affaire de la carrière de Revin : 1184 € le **produit des cessions d'immobilisations** à l'article 775 pour 2300 € (vente d'un mobilhome).

## II- Les dépenses de fonctionnement 2024

DEPENSES	2021	évol 21/20	2022	évol 22/21	2023	évol 23/22	dépenses 2024 estimées	évol 24/23
011- charges à caractère général	1 551 654	-12,66%	1 711 033	10,27%	2 251 412	31,58%	2 075 641	-7,81%
012 - charges de personnel	5 796 035	4,48%	6 006 194	3,63%	6 385 482	6,31%	6 349 259	-0,57%
65 - autres charges de gestion	1 080 919	-10,23%	994 703	-7,98%	761 176	-23,48%	858 664	12,81%
66 - charges financières (hors RA)	225 585	-19,64%	223 730	-0,82%	302 168	35,06%	216 784	-28,26%
67 - 68 - charges exceptionnelles, provisions	5 003	-76,18%	11 519	130,25%	111 880	871,24%	69 231	-38,12%
014 - atténuations de produits	306 958	37,72%	341 665	11,31%	200 172	-41,41%	263 031	31,40%
72 - travaux en régie	142 670	42,50%	57 097	-59,98%	40 472	-29,12%	93 146	130,15%
<b>Total dépenses réelles de fonct</b>	<b>8 966 154</b>	<b>0,15%</b>	<b>9 288 844</b>	<b>3,60%</b>	<b>10 012 289</b>	<b>7,79%</b>	<b>9 832 610</b>	<b>-1,79%</b>
<b>DRF hors charges except. &amp; provisions</b>	<b>8 961 151</b>	<b>0,33%</b>	<b>9 277 325</b>	<b>3,53%</b>	<b>9 900 410</b>	<b>6,72%</b>	<b>9 763 379</b>	<b>-1,38%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement baissé de 1,79% par rapport à 2023. Elles totalisent **9,83 M€**.

**Le Chapitre 011**, charges à caractère général, a diminué de 7,8%.

Il intègre notamment les repas de **restauration scolaire**. En 2023 nous avons eu à payer la facture des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2022.

Ainsi, les dépenses de l'UPAM en 2022 : 378 145 €, en 2023 : 536 775,98 € et en 2024 : 423 539 €.

En 2023 nous avons un reliquat 2022 de 32 636 € et les factures de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres. La facture 2023 aurait dû être en réalité de 362 524 € soient 174 252 € décalés sur 2023.

En 2024 et 2025, la cohérence annuelle est retrouvée avec le paiement du dernier trimestre de l'année N sur l'année N+1.

La commune de Donges, comme l'ensemble des collectivités, a subi en 2023 une forte augmentation des prix et notamment de **l'électricité et du gaz** du fait du conflit en Ukraine. Elles ont même amorcé une baisse qui devrait se confirmer en 2025.

**Consommations de gaz et d'électricité de 2022 à 2024 :**

	2022	2023	2024
60612 - énergie élec et gaz	271 571,00	402 058,00	395 710,00
60613 - réseau chaleur urbain	84 936,00	85 591,00	73 286,00
<b>TOTAL</b>	<b>356 507,00</b>	<b>487 649,00</b>	<b>468 996,00</b>

**Le Chapitre 012**, charges de personnel, s'est stabilisé en 2024 (**6,35 M€ - -0.57%**) par rapport à 2023 (6,37 M€) en tout premier lieu du fait des premiers effets de la politique de diminution de la masse salariale que souhaitent mettre en œuvre les élus mais aussi du non remplacement d'agents le temps de lancer des recrutements pour les remplacer.

Le budget primitif de la masse salariale 2024 s'élevait à 6,69 M€.

Ce calcul intégrait différentes mesures exogènes impactant fortement le budget 2024 telles que :

- L'effet sur une année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+1,5% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023),
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- L'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2023 et son impact sur la grille des catégories C,
- L'augmentation du SMIC de +2% à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 : impact sur la fin de l'année 2024.

**Le Chapitre 65**, autres charges de gestion courante (subventions et participations), a augmenté de 12,8% pour plusieurs raisons :

- L'augmentation importante de la subvention au CCAS qui est passée de 141 500 € en 2023 à 187 784 € en 2024.
- Le montant important des créances admises en non-valeur (32 802 € en 2024),
- L'augmentation de la participation de la Ville à l'école Saint-Joseph (augmentation importante du nombre des élèves en 2024 – montant versé en 2023 = 153 223 € / montant versé en 2024 = 169 351€).

Le montant des subventions aux associations a quant à lui légèrement diminué dans le cadre de la politique de diminution des dépenses de fonctionnement mise en œuvre par les élus.

En effet, la subvention versée à l'OSCD a baissé de 16% (passant de 168 700 € à 141 000 €) tandis que les subventions aux autres associations ont diminué d'un peu plus de 5% passant de 147 927 € en 2023 à 140 955€.

**Le chapitre 66**, frais financiers, baisse de 28,26 % du fait d'un meilleur comportement du prêt structuré de la SFIL dont le taux, indexé sur l'inflation, avait flambé en 2023. Les perspectives de l'inflation pour 2025 étant stables, nous ne devrions pas avoir de mauvaises surprises sur ce point en 2025.

**Les Chapitres 67 et 68**, charges exceptionnelles & provisions, ont globalement baissé de 38,12 %. Nous avons eu moins de provisions à réaliser pour le règlement des intérêts des deux emprunts structurés en cas de déclenchement des formules 69 231 € au lieu de 95 000 € en 2023.

**Le Chapitre 014**, qui concerne les atténuations de produits, augmente de 31,40 %. Elles comprennent le FPIC qui a légèrement baissé en 2024 (200 172 € en 2023 et 197 426 € en 2024) et la pénalité Loi SRU qui était nulle en 2023 et est passée à 65 323 € en 2024.

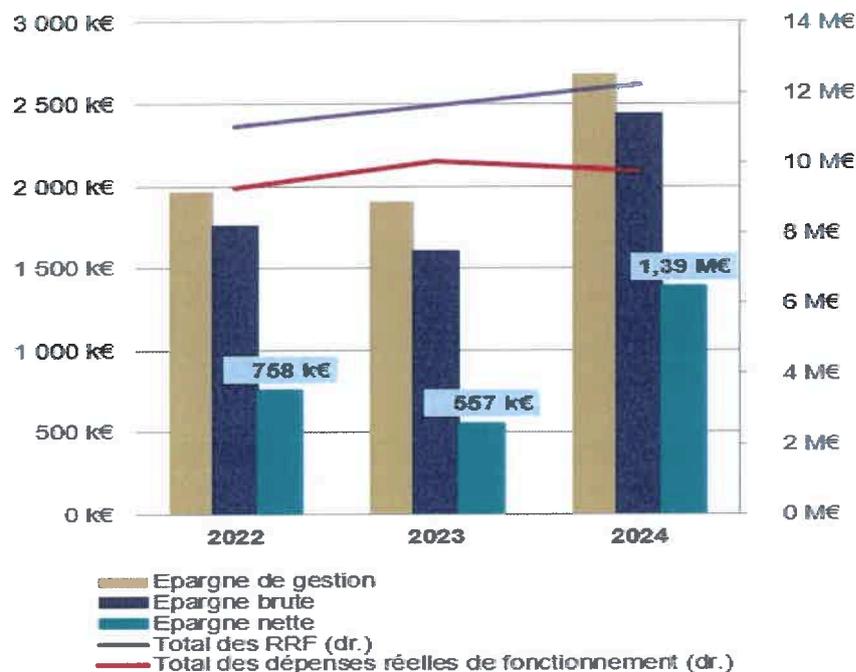
### III- Point sur l'épargne et la dette : Synthèse des éléments de rétrospective 2022 2024 pour la commune de DONGES

#### L'épargne :

L'épargne brute progresse également sur la période 2022-2024, en passant de 1,76 M€ en 2022 à 2,44 M€ en 2024.

L'épargne nette se positionne à 758 k€ en 2022, contre 1,39 M€ en 2024.

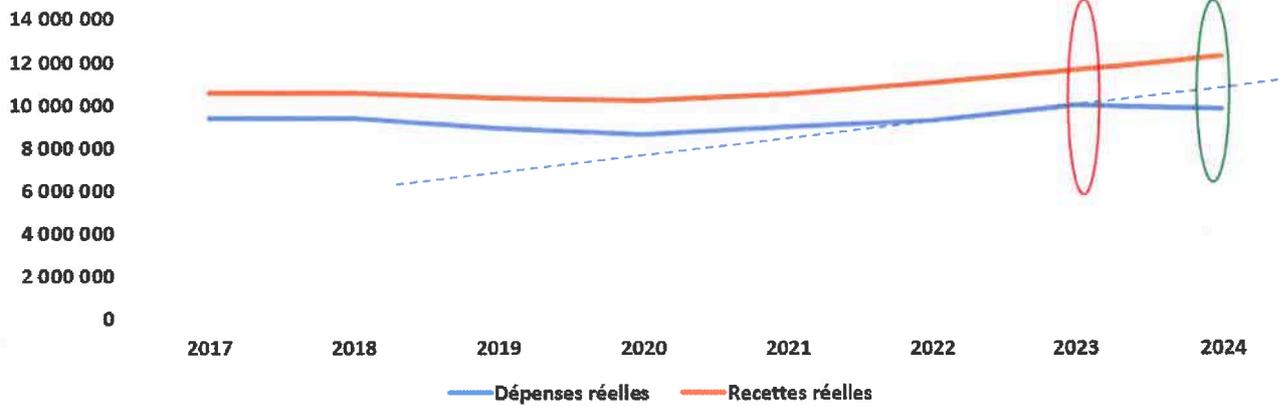
**Le taux d'épargne brute se situe à 15,90% en 2022, contre 20,00% en 2024. Il est donc très bien positionné par rapport à la recommandation généralement admise en analyse financière de 10% minimum.**



Ainsi, en 2023, les recettes réelles de fonctionnement progressaient en moyenne de 5,17% contre 7,79% pour les dépenses. Cet écart de dynamique engendrait alors une détérioration de l'épargne de gestion, qui atteignait 1,91 M€ en 2023.

**En 2024**, les recettes réelles de fonctionnement progressaient en moyenne de 5,30 % alors que les dépenses baissaient de 2,35 %. Les efforts réalisés en 2024 pour baisser nos dépenses, la légère baisse des coûts de l'énergie, une inflation moindre et la cohérence annuelle retrouvée sur les factures de restauration scolaire ont contribué à cette baisse des dépenses et permis de rétablir l'évolution positive de notre épargne brute comme en témoigne le graphique ci-dessous. Cet écart de dynamique engendre aujourd'hui belle amélioration de **l'épargne de gestion**.

### Evolution de l'effet ciseau



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût (€)	9 396 006	9 391 137	8 952 440	8 658 277	8 966 154	9 288 844	10 012 289	9 832 610
% augmentation		-0,05	-4,67	-3,29	3,56	3,60	7,79	-1,79

Evolution des recettes réelles de fonctionnement								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût (€)	10 594 479	10 552 219	10 352 281	10 246 881	10 507 844	11 045 592	11 616 459	12 270 755
% augmentation		-0,40	-1,89	-1,02	2,55	5,12	5,17	5,63

Pour mémoire :

**Épargne de gestion** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

**Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion - charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

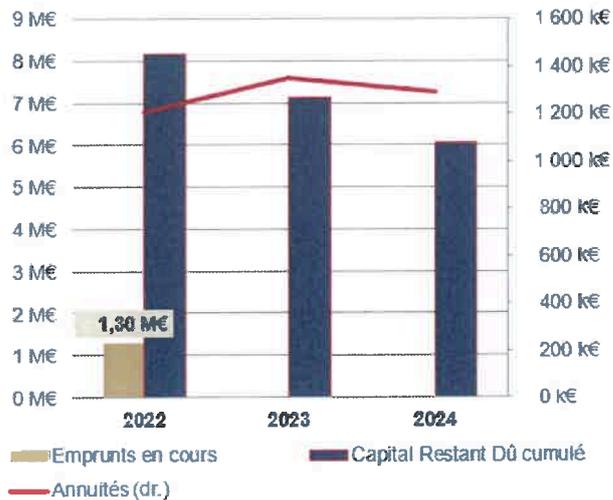
**Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

### La dette :

Sur la période, la collectivité n'a mobilisé que 1,3 M€ d'emprunt. Le CRD au 31/12/2024 est de 6,06 M€, contre 8,17 M€ au 31/12/2022.

L'amélioration de l'épargne brute sur la période et la baisse de l'encours de dette de la commune influencent le ratio de désendettement, qui passe de 4,6 années en 2022 à **2,5 années en 2024**. Ce dernier est très bien positionné au regard du seuil limite de 12 ans recommandé par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

### Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt

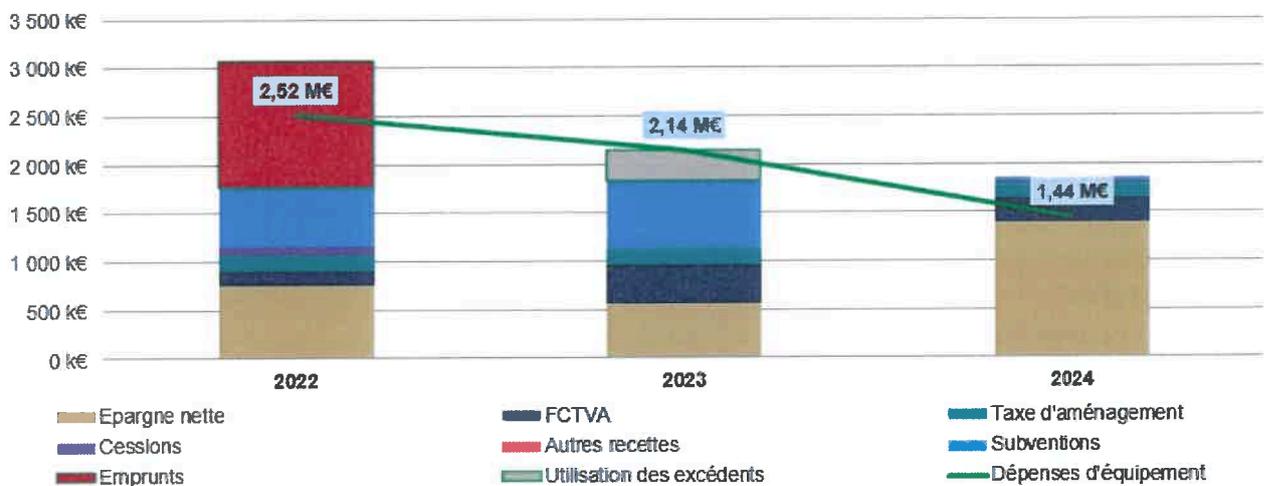


### Le ratio de désendettement



## Le financement des dépenses d'équipement :

### Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Les 6,10 M€ d'investissements réalisés par la collectivité sur la période ont été principalement financés par l'épargne nette (38% des moyens de financement dédiés au PPI), suivie par les subventions (19%), le recours à l'emprunt (18%), le FCTVA (11%), la taxe d'aménagement (7%) et les produits des cessions (1%). La ville a également dû puiser dans ses excédents capitalisés afin de financer le solde de la section d'investissement, pour 317 k€ en 2023.

En 2024, le fonds de roulement (FDR) en fin d'exercice s'établit à 2,10 M€. Pour rappel, les Magistrats des Chambres Régionales des Comptes recommandent un Fonds de Roulement (FDR) minimum de 2 mois de charges réelles de fonctionnement ce qui correspondrait à 1,64 M€ en 2024.

#### IV- Les dépenses d'investissement 2024 :

Les dépenses d'équipement représentent 1,44 M€ en 2024.

Les restes à réaliser en dépenses au 31/12/2024 à reporter sur l'exercice 2025 représentent 1 292 318 €.

On notera particulièrement la réalisation de travaux de voirie et de signalisation (452 K€), des travaux dans les restaurants scolaires (99 K€), l'achat de véhicule et de matériels pour le service espaces verts (172 K€), des travaux à l'hôtel de ville (112 K€) et des travaux de création d'une MAM et logements d'urgence (169 K€).

## V- Les recettes d'investissement 2024 :

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024 ; outre l'épargne, les dépenses d'équipement ont été financées par :

- **Les recettes d'équipement : 49 645 € :**
  - Le versement de la subvention ACTTE versée par Saint-Gnazaire Agglomération : 14 925 €,
  - L'acompte versé par TE44 pour le projet de géothermie : 13 549 €
  - Le produit des amendes de police : 21 171 €.
  
- **Les recettes financières : 1 862 803 € :**
  - Le F.C.T.V.A. : 296 107 €,
  - La Taxe d'aménagement : 115 696 € (en 2023 : 179 606 €),
  - L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 451 000 €.

Les restes à réaliser en recettes au 31/12/2024 à reporter sur l'exercice 2025 représentent **374 415 €**.

## 2- ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

### I- Orientations majeures pour l'année 2025 :

En 2025, les élus poursuivent la mise en œuvre de plusieurs orientations majeures qui resteront au cœur du projet politique :

- La poursuite du redressement des finances de la commune ;
- La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants et des actions en faveur du développement durable ;
- Un engagement fort pour la sécurité des personnes et des biens dans la commune.

Le redressement des finances communales continue de se confirmer dans un contexte plus favorable avec une baisse de l'inflation en 2024 et une stabilisation des coûts de l'énergie après une flambée importante en 2023.

La commune restera engagée en 2025 pour l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Les objectifs définis dans le rapport d'orientation budgétaire 2024 restent d'actualité :

**\*Continuer à améliorer et sécuriser les voiries communales** pour tous les usagers (budget de 310 000 €),

**\*Verdir la commune** et apporter un cadre de loisirs : Le square Princesse Irène a été aménagé en ce début d'année. De même, un square va être réalisé Rue du Stade (travaux en régie. Budget : 50 000 €). Proche des Guifettes, il est prévu une aire de loisirs comprenant des jeux pour les enfants et un « street-work out » (budget : 100 000 €) et un pâturage accueillant des petits moutons de Ouessant. Un parcours d'orientation va aussi être créé dans ce secteur.

La Place Armand Morvan sera végétalisée et un escalier mis en œuvre pour créer un lien entre le place et l'église (Budget : 150 000 €).

**\*Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique :** Les travaux par géothermie sont programmés pour l'hôtel de ville en ce début d'année. Le budget est de 275 000 € avec une subvention de l'ADEME et une autre du fonds vert.

Un appel d'offres a été lancé pour la première tranche de la mise en conformité thermique des salles de sport. Le budget est d'environ 245 000 € avec une participation de l'Etat au titre du DSIL à hauteur de 49 790 €. La rénovation de l'éclairage publique de la Place Armand Morvan et des rues adjacentes pour un budget alloué de 275 000 €.

**\*Une ambition pour la sécurité des personnes et des biens :** Un 4ème policier a rejoint l'équipe municipale en octobre dernier. La commune souhaite aussi poursuivre la sécurisation des espaces publics en armant sa police municipale et en l'équipant de caméras piétons. Un budget de 30 000 € est alloué à la mise à jour du serveur pour la gestion des caméras et la mise en œuvre de nouvelles caméras aux Guifettes et aux entrées de ville. 30 700 € seront quant à eux alloués à l'armement de la police municipale.

## II- Produits de fonctionnement :

Les produits réels de fonctionnement hors résultat reporté sont estimés à 12,093 M€ (budget 2024 = 11,666 M€ / réel 2024 = 12,363 M€). Ce montant, qui doit être affiné pour le vote du budget, résulte de l'application des orientations suivantes.

Comme vu plus haut la commune doit continuer à lutter contre l'effet ciseaux tout en stabilisant en ses dépenses de fonctionnement mais aussi en augmentant ses recettes. Le fait que le contexte financier soit incertain du fait d'un défaut de PLF2025 donne peu de visibilité budgétaire et incite à la prudence.

Ainsi,

- Les tarifs des services autres que ceux relatifs à la famille (multi-accueil, accueil des enfants et des jeunes, restauration scolaire) seront globalement augmentés de 2% dès janvier 2025.
- En septembre 2025 il sera appliqué une légère augmentation des tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil des enfants et des jeunes. Cette augmentation n'est pas définie pour l'heure. Une hypothèse de 2% a été prise pour élaborer le budget.

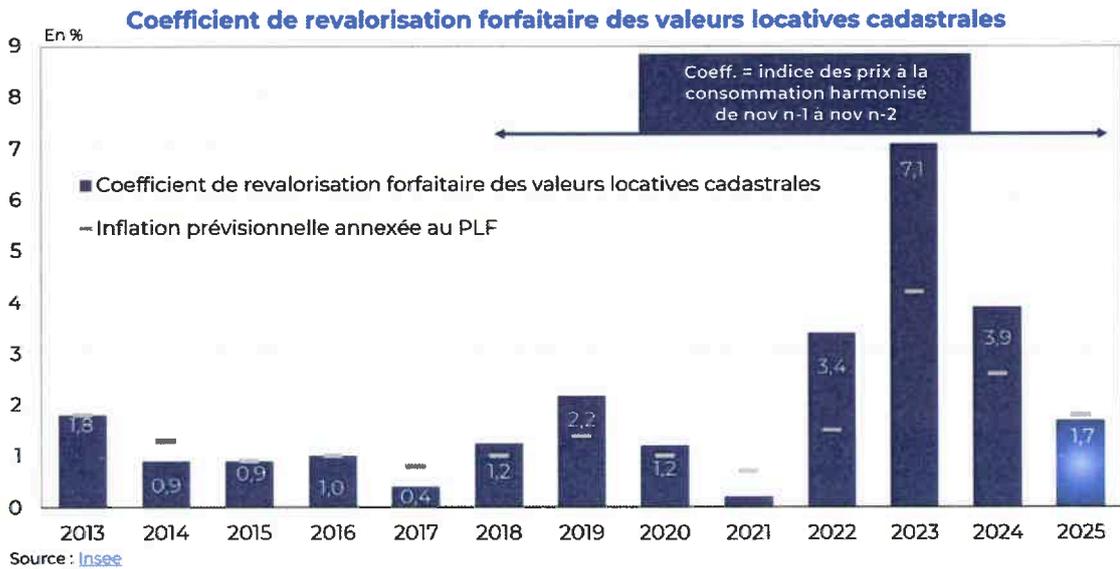
En restauration scolaire l'UPAM (unité de production alimentaire mutualisée) appliquera à compter de début septembre la loi Egalim qui interdit des contenants de cuisson de réchauffe et de service en plastique à échéance de janvier 2025. L'achat de récipients en inox aura un coût pour l'UPAM, coût qui se répercutera sur le prix du repas.

- S'agissant de l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition\* en 2025, elle sera, selon les dispositions de l'article 99 de la Loi de Finances pour 2017, le résultat de l'équation suivante :

$$\begin{aligned}
 & \text{publié mi-décembre 2024} \quad \text{121,32} \\
 & A_{2025} = 1 + \frac{(\text{IPCH}_{\text{Novembre 2024}} - \text{IPCH}_{\text{Novembre 2023}})}{\text{IPCH}_{\text{Novembre 2023}}} \quad \text{si } \text{IPCH}_{\text{Novembre 2024}} > \text{IPCH}_{\text{Novembre 2023}} \\
 & = 1 \text{ sinon (pas d'actualisation régressive)} \\
 & A_{2025 \text{ Provisoire}} = 1 + \frac{(123,39 - 121,24)}{121,24} = 1 + 0,017062315 = 1,017 \Leftrightarrow \mathbf{1,7\%}
 \end{aligned}$$

Où IPCH est l'indice des prix à la consommation harmonisé (utilisé par les instances européennes).

**Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales**



Afin d’absorber pour partie les effets de la loi de finances 2025 (+209 000 € de charges), il sera proposé de faire évoluer le taux d’imposition de 2% en 2025.

➤ **Les taux proposés pour 2025 seraient ainsi établis :**

taux	2025	2025	% de variation
Foncier bâti	32.32%	<b>32.97%</b>	2%
Foncier non bâti	44.50%	<b>45.39%</b>	2%
THRS	19.44%	<b>19.83%</b>	2%

➤ **L’allocation compensatrice relevant du prélèvement sur recettes « locaux industriels » :**

À compter de 2022, les allocations compensatrices relevant du prélèvement sur recettes (PSR) « locaux industriels » sont versées mensuellement, sur la base de montants prévisionnels correspondant aux montants versés en 2021. Les montants définitifs seront communiqués au début du second semestre, après connaissance des allocations compensatrices définitives.

Il nous a été notifié la somme de **1 863 906 € pour 2025** (montant 2024 : 1 733 595 € notifié en janvier 2024)

➤ **Le produit fiscal attendu pour 2025 est ainsi évalué :**

**FISCALITE LOCALE 2025 : PRODUIT AVEC AUGMENTATION DES BASES DE 1,7% et**

Taxes	Bases effectives 2024 NOTIFIEES	TAUX de référence 2024	Produit fiscal perçu 2024 après lissage	rappel : Bases effectives 2024	BASES 2025 estimées +1,7%	TAUX 2025 PROPOSES avec augmentation des taux TFB et TFNB de 2%	Produit fiscal 2025 attendu
Foncier bâti	13 124 528 €	32,32%	4 236 219 €	13 124 528 €	13 347 645 €	32,97%	4 400 238 €
Foncier non bâti	224 016 €	44,50%	99 687 €	224 016 €	227 824 €	45,39%	105 409 €
THRS	251 061 €	19,44%	48 806 €	251 061 €	255 329 €	19,83%	50 629 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 599 605 €</b>		<b>4 384 712 €</b>	<b>13 348 544 €</b>	<b>13 830 798 €</b>		<b>4 554 276 €</b>

Effet du coefficient correcteur de 2025 :

Contribution coefficient correcteur :

Coco 2025 = (coeff correcteur -1)x(produit TFPB 2025 x Taux TFPB 2020 (commune et département)/taux de TFPB + Alloc TFPB 2025 éts indus)

Hypothèses : \*coeff correcteur 2025 = coeff correcteur 2024 = 0,745687

\* Taux de TFPB (commune et département) 2025 = taux de TFPB 2024 = 28,610%

La dotation de la compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels a été notifiée fin janvier.

Elle est de **1 863 906 €**.

Coco2 = -0,254313 x (4 554 276 x 28,61/32,97 + 1 863 906)

**Coco2 = -1 479 064**

**MONTANT ESTIMATIF DU PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE = 3 075 213 €**

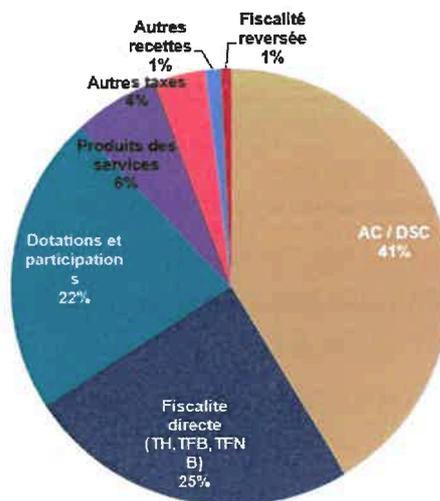
(Montant notifié en 2024 = 2 959 534 €)

- **Malgré une situation budgétaire tendue pour La Carène, les reversements par Saint-Nazaire Agglomération seront normalement identiques à ceux de 2024 :**
  - ⇒ **l'Allocation Compensatrice (AC) devrait être équivalente à celle de 2024 soit 3 552 000 €.**
  - ⇒ **Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) devrait lui aussi être sensiblement équivalent à celui de 2024 soit 1 364 790 €. On inscrira 1 360 000 € au budget.**
  - A noter : (2020 : 1 378 836 €, 2021 : 1 372 957 €, 2022 : 1 401 664 €, 2023 : 1 364 790 €).**
- **En 2025, sur une base identique aux montants notifiés en 2023 et en 2024, il nous a été notifié début janvier une DC RTP pour 2025 de 33 605 €. Malheureusement, la loi de finances 2025 revient sur cette notification que nous ne prendrons donc pas en compte dans le budget.**
  - Le FNGIR nous a été notifié pour un montant de **81 820 €** comme en 2023 et en 2024.
- **Concernant la DSR, en 2023, la commune de Donges a perçu un montant de 107 641 € (en 2022 : 90 668 €) au titre de la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR), soit une hausse de 16 973 € par rapport à 2022. En 2024 le montant alloué a été de 119 994 €. Selon le PLF 2025, la DSR devrait continuer de progresser. Nous prévoyons au budget 2025 une DSR prudente de 120 000 €.**
- **Les droits de mutation :**
  - Sur le plan national, les droits de mutation ont continué leur repli en 2024. L'année 2024 a vu une baisse des prix des logements d'environ 5 % en 2024. L'année 2025 devrait être une année de reprise immobilière (baisse des taux), augmentation du pouvoir d'achat (augmentation des salaires>inflation), les mesures gouvernementales (PTZ) .

Les prévisions du Gouvernement dans le PLF 2025 sont les suivantes : -11% en 2025. Ces 2 prévisions sont jugées très optimistes par le Haut conseil des Finances Publiques. La baisse sur 2024 est plutôt évaluée à 20%. La prévision de hausse de 7.1% pour 2025 reposerait sur "un retournement rapide et vigoureux du marché".

Le marché immobilier est particulièrement fluctuant et soumis à la conjoncture. Compte tenu de l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, il est très possible que les taux d'intérêt remontent. Afin de ne pas avoir de mauvaise surprise, la commune de Donges restera très prudente dans son budget en inscrivant le montant perçu en 2024, soit 248 K€.

#### SYNTHESE : Structure des recettes réelles de fonctionnement



#### En résumé :

L'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (41%) représentent le premier poste de recettes de la commune.

Les contributions directes (25%) constituent le deuxième poste des recettes de Donges. En l'absence d'action sur les taux, les bases évolueraient sous l'effet notamment du coefficient de revalorisation forfaitaire (1,7% pour 2025).

Les dotations et participations obligatoires (22%) représentent une part significative des recettes de la commune. La ville est bénéficiaire de la dotation de solidarité rurale (DSR).

De leur côté, les participations évolueront en fonction des actions mises en place par la collectivité.

Les produits des services (6%) subissent la variation de fréquentation des usagers et les hausses de tarifs décidées par la commune.

Les autres taxes (4%) cumulent le reste des éléments de fiscalité indirecte dont bénéficie la ville : la taxe sur l'électricité, les droits de place, les droits de mutation et la taxe sur les pylônes.

Les autres recettes (1%) regroupent les atténuations de charges et les revenus des immeubles.

La fiscalité reversée (1%) correspond au FNGIR.

### III- Charges de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter légèrement par rapport au budget de 2024, à environ 10,77 M€ (10,63 M€ au budget 2024). On note une augmentation de 9,2% par rapport au compte administratif provisoire.

L'objectif des élus est de continuer à contenir son budget pour dégager des marges de manœuvre financière afin de réaliser ses investissements.

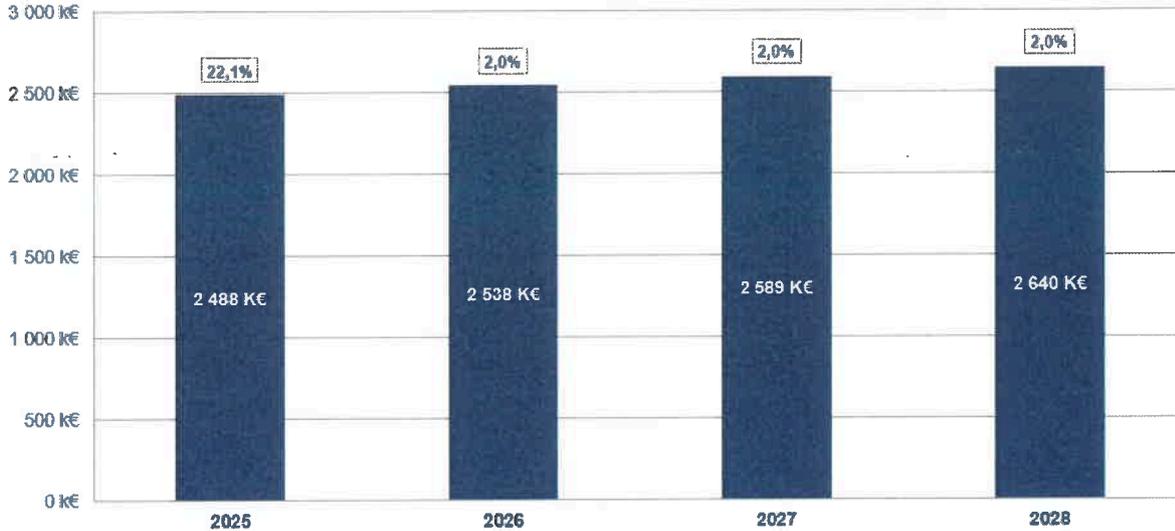
• **Les charges à caractère générale :**

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation, des services rendus à la population et de leur mode de gestion.

L'atterrissage de ce chapitre en 2025 serait de 2,49 M€. En parallèle, un effet inflation similaire aux prévisions de la Banque de France de décembre 2024 impacterait à la hausse le chapitre : +2%/an entre 2025 et 2028.

**Prospective 2025-2028 (Finance Active) :**

**Evolution prévisionnelle 2025-2028 des charges à caractère générale :**



**FOCUS SUR :**

**\*Les dépenses d'énergie :**

Les dépenses d'énergie devraient globalement continuer à baisser. En 2023 elles atteignaient 495 K€. Fin 2024, elles atteignaient 474 K€. On considèrera globalement un maintien des dépenses de gaz et d'électricité pour 2025. Nous inscrivons un montant de 480 K€ au budget 2025.

**Budgets TTC 2024/2025 : « Marché Historique »**



**Lot 1 : Gaz naturel**

Annonce de l'Etat Janvier 2024

Tarifs*	Tarifs	2021*		2022*		2023*		2024**		2025**	
		Prix €/MWh	Evolution vs N-1 %								
T1 / T2 / T3	ATRD6 / S1	50	20%	60	82%	109	4%	114	-8%	107	
	ATRD7 / S2						8%	118			
	Moyenne 2024						6%	116			

\*TICGN à 9,44 €/MWh  
 \*\*TICGN à 16,37 €/MWh

**Lot 3 : Electricité**

Segments	Tarifs	2021		2022*		2023*		2024**		2025**	
		Prix €/MWh	Evolution vs N-1 %								
> 36 kVA	C4	153	-6%	144	95%	280	8%	301	-15%	261	
	C2 C3 C4	149	-8%	137	76%	242	-14%	209	-12%	187	
< 36 kVA	LU (EP)	166	-7%	154	74%	268	-16%	225	8%	247	
	CU (BASE)	180	-7%	167	92%	321	-4%	308	-12%	286	
	C5	180	-7%	167	92%	321	0%	323	-15%	282	

\*TICFE à 22,5 €/MWh  
 \*\*TICFE à 20,5 €/MWh



• **Les charges de personnel :**

Des charges de personnel en légère augmentation : 5,7% par rapport aux dépenses réelles de 2024 sur le chapitre 12 mais un budget stable (budget 2025 : 6,69 M€ / budget 2024 : 6.68 M€) :

L'évolution de ce budget résulte :

- o d'éléments récurrents comme le Glissement Vieillesse Technicité, les avancements de grade et promotions internes, les augmentations individuelles de régime indemnitaire et le complément indemnitaire annuel,

- o de l'effet de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> novembre 2024,

- o de la participation de l'employeur à la prévoyance santé (obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 malgré l'absence de textes définitifs) pour l'ensemble des agents répondant aux critères d'éligibilité,

- o de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL : Le passage d'un taux de participation employeur de 31,65% à 35,65% aura un coût de 117 000 € pour la commune.

- o une politique de baisse de la masse salariale. Le taux de la masse salariale est trop important. Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales de la commune (64,82% en 2024).

Pour 2025, dans le tableau prospectif ci-dessous, une hypothèse de réalisation de 100% du BP a été prise en compte avec les dernières réformes.

On estime en prospective budgétaire, qu'à masse salariale équivalente, une augmentation de +2,5% correspond à l'évolution probable.

**Évolution des charges de personnel**



Dès 2025, la commune souhaite maîtriser davantage l'évolution des charges de personnel, d'où des progressions plus faibles prévues pour les années futures.

Le poids de ce chapitre dans le total des dépenses de la commune (64,82% en 2024) est supérieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des communes de la strate (entre 5 000 et 10 000 habitants) : **56,40%** selon l'Observatoire des Finances Locales 2024. Cet élément est à mettre en relation avec les services proposés à la population.

La gestion prévisionnelle des effectifs prévoit le non remplacement de 2 personnes partant à la retraite.

**Le montant estimatif 2025 de la masse salariale intègre ces éléments.**

**Au 1er janvier 2025, les postes se décomposent ainsi :**

**Apprentis :** 1 dans le service espaces verts/voirie - Il aura 18 ans en 2025 aout 2025.

**Stagiaires :** 7 ETP pour 7 agents (6 en animation) et 1 (technicien) au service Entretien.

**Titulaires :** 94,50 ETP pour 97 agents dont 1 agent en disponibilité d'office pour raison de santé, 1 agent détaché de la Fonction Publique Hospitalière, un autre de la Fonction Publique d'Etat et 10 agents en temps partiel.

Il est noté que 6 agents, non comptabilisés, sont en disponibilité pour convenances personnelles ainsi qu'1 agent licencié percevant les Allocations de Retour à l'Emploi (ARE).

De plus, plusieurs agents titulaires ont été remplacés par des agents contractuels d'où la baisse en ETP titulaires et la hausse des dépenses en non-titulaires sur les années passées.

**Non-titulaires :** 56 agents :

\*1 agent en CDI : 0.85 ETP

\*17 agents sur postes indiciaires tels que 6 agents d'animation, 2 agents voirie /espaces verts et 5 agents polyvalents (entretien/restauration) + 4 agents sur des postes à caractère administratif (gestionnaire RH, secrétariat petite enfance/secrétariat technique, responsable CCAS, gestionnaire finances. Ces derniers pourront, pour un certain nombre d'entre eux être placés en stage à terme.

Nous avons à ce jour 2 postes vacants sur lesquels nous recrutons (responsable secteur enfance et adjoint au responsable jeunesse).

\*38 intervenants horaires ou indiciaires assurant des remplacements ponctuels ou sur des compensations de temps partiel ou des missions sur petits temps. Pour information, on essaie de "fidéliser" les agents et certains sont sollicités à hauteur d'un temps complet. Le temps de travail de ces personnes équivaut à environ 13 ETP.

Dont **Vacataires** au sein du LAEP : 6 intervenants qui interviennent selon leur disponibilité pour couvrir les lundi et jeudis matins d'ateliers libres d'inscription.

**Elus :** 12 élus : Le Maire, 8 adjoints et 3 conseillers subdélégués.

**Total agents : 1 + 7 + 97 + 56 = 161**

**Si l'on effectue une extraction des données de paye de janvier, l'effectif est à 127 ETP.**

- **Des subventions aux associations stabilisées par rapport à 2024.** En 2023, du fait de la situation financière de la commune, le budget aux associations a été légèrement baissé. En 2024 288 600 € avaient été inscrits. En 2025, c'est un montant de 295 600 € qui est prévu. Le montant budgété pour l'OSCD est identique à celui de 2024.

**Le montant de la subvention à verser au CCAS en 2025 est de 170 000 €.** Elle affiche une baisse par rapport à 2024 avec notamment une baisse du coût de la masse salariale. 2 des 3 agents du CCAS ont demandé une mutation. Les nouvelles personnes étant moins expérimentées que les précédentes, le coût de la masse salariale s'en trouve abaissé.

- **Les atténuations de produits (014)** comprennent le prélèvement Loi SRU et le FPIC :

🏠 **Prélèvement Loi SRU :** Une pénalité d'un montant de 63 322 € a été versée en 2024. Le report des dépenses déductibles pour 2025 est de **115 000 €**.

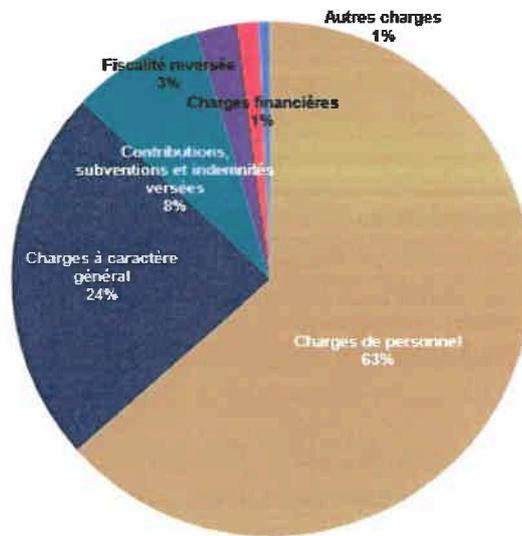
🏠 Le prélèvement pour 2024 au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (**FPIC**) serait a priori proche de 2024 (197 426 €). Nous inscrivons **200 000 €**.

Il convient aussi de comptabiliser un montant de 62 000 € au précédemment dans le rapport d'orientations budgétaires.

- **Les intérêts de la dette :**

Ils seront quant à eux évalués à 287 000 €, dont 257000 € en intérêts à payer et 30 000 € d'ICNE.

**Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025**



**En résumé :**

**Les charges de personnel (63%)** constituent le principal poste de dépenses de la ville. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (augmentation des taux de cotisation CNRACL,...) mais également au niveau de la collectivité (gestion prévisionnel des effectifs, politique salariale,...).

**Les charges à caractère général (24%)** comprennent les contrats conclus par la commune (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

**Les charges de gestion courante (8%)** correspondent aux subventions et contributions versées par la commune, ainsi qu'aux indemnités des élus.

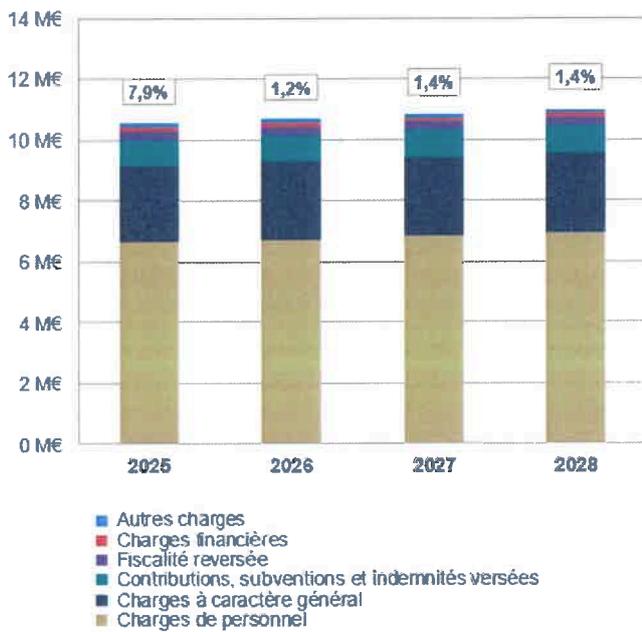
**La fiscalité reversée (3%)** correspond au FPIC payé par la ville et à la pénalité payée suite à la Loi SRU.

**Les charges financières (1%)** évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

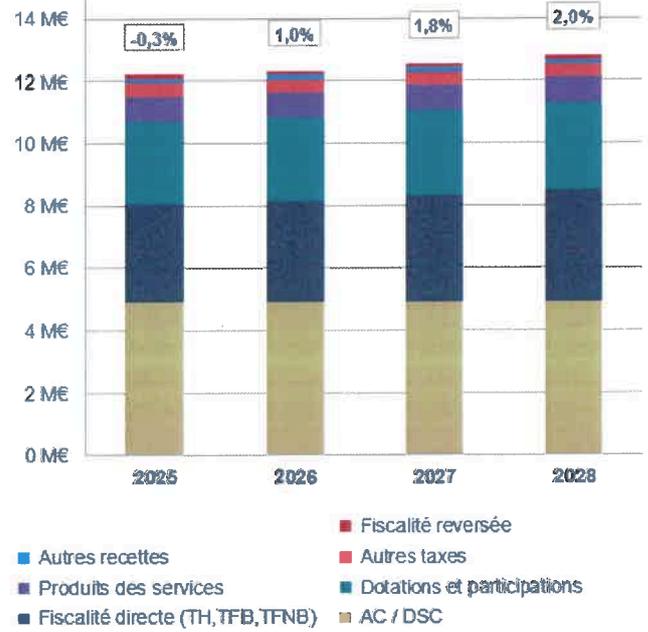
**Les autres charges (1%)** se composent des charges exceptionnelles, des autres reversements et des dotations aux provisions.

**Une évolution ératique des dépenses et de recettes réelles de fonctionnement...**

**Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

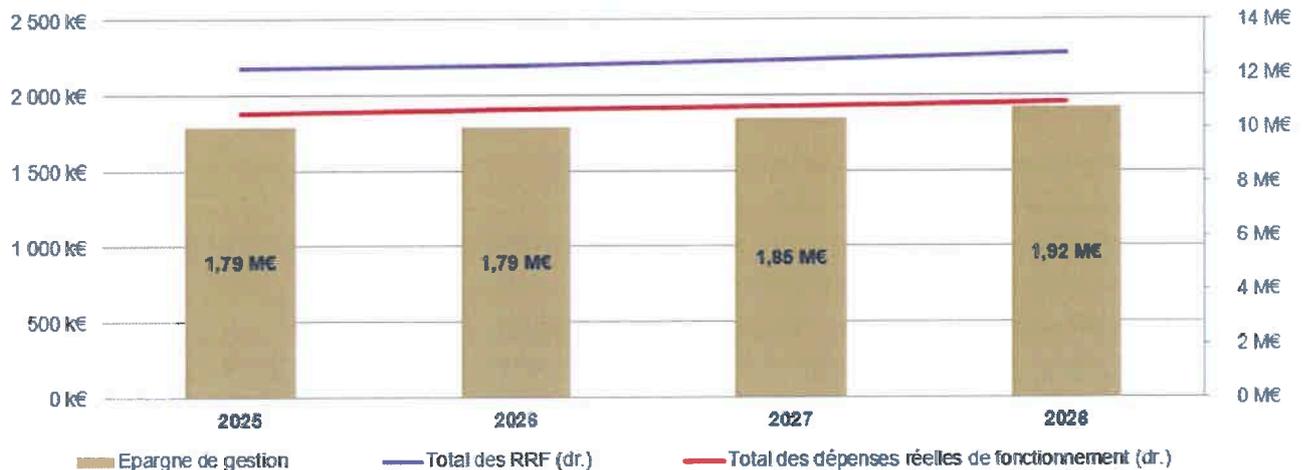


**Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement**



**...ce qui se reflète sur l'épargne de gestion.**

**Évolution de l'épargne de gestion et effet de ciseau**



Au global, sur la période, les recettes réelles de fonctionnement progressent en moyenne de 1,13%/an, contre 2,97%/an pour les dépenses.

Cependant, les écarts de dynamisme sont à analyser année par année : en 2025 et en 2026 nous constatons une évolution des DRF plus rapide que celle des RRF, ce qui génère une baisse de l'épargne de gestion (en 2024 l'épargne de gestion se positionnait à 2,68 M€). En 2027 et 2028, la tendance se renverserait, grâce à une volonté de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et à des recettes réelles de fonctionnement en progression, notamment sous l'effet de hausse des taux de fiscalité, ce qui permettrait à l'épargne de gestion de se situer à 1,92 M€ en fin de période étudiée.

#### IV- Un programme d'investissement très diversifié :

La commune prévoit un budget de **2 690 000 €** d'investissements inscrits en crédits nouveaux et **1 292 318€** inscrits en RAR (restes à réaliser) dont les travaux de mise en œuvre d'une géothermie pour la ville (coût des travaux : 275 000 €) et des travaux de voirie (230 334 €) .

Les principaux projets de l'année résident dans :

- la rénovation énergétique des gymnases (245 000 € / septembre-octobre 2025),
- la mise en œuvre d'un sol coulé au niveau de la salle Loire (135 000 € / juillet-août 2025 ),
- la mise en conformité du restaurant scolaire de La Souchais (523 000 € € juillet-décembre 2025),
- l'aménagement de la place Armand Morvan (150 000 € / octobre 2025),
- la rénovation des voiries à Er suite aux travaux d'assainissement (160 000 € / mars 2025)
- et la rénovation de l'éclairage public de la place Armand Morvan (275 000 € / septembre 2025).

La commune souhaite aussi poursuivre la sécurisation des espaces publics en armant sa police municipale et en l'équipant de caméras piétons. Un budget de 30 000 € est alloué à la mise à jour du serveur pour la gestion des caméras et la mise en œuvre de nouvelles caméras aux Guifettes et aux entrées de ville. 30 700€ seront quant à eux alloués à l'armement de la police municipale.

#### V- L'épargne :

L'année 2024 clôture avec un excédent de fonctionnement de **1,891 M€**. Cumulé au résultat antérieur reporté de **1,334 M€**, le résultat du budget de fonctionnement affiche un total de **3,225 M€**.

Ce résultat contribue à notre épargne et nous permet de capitaliser un excédent de fonctionnement à hauteur de **2,062 M€** au c/1068 (contre 1.450 M€ en 2022).

#### VI- Un financement des investissements permettant une poursuite du désendettement :

Le programme d'investissement sera financé de la façon suivante :

- **L'autofinancement** de la section de fonctionnement ;
- Les **ressources propres** d'investissement :
- Le fonds de compensation de la TVA calculé en fonction des investissements 2024 (200 000 €),
- **Les subventions d'équipement espérées de l'Etat :**

Les subventions inscrites au titre des Restes à Réaliser :

Subvention	Objet	Montant
DSIL 2020	ADAP	41 408,00
DSIL 2023	Rénovation thermique salles de sport	49 790,00
FONDS VERT	Réalisation d'une géothermie - HDV	101 408,40
ADEME	Réalisation d'une géothermie - HDV	84 972,00
DSIL 2024	Rénovation restaurant scolaire	96 836,40
<b>Montant total reports (euros)</b>		<b>374 414,80</b>

Nous avons réalisé une demande de subvention pour l'éclairage de La Place Armand Morvan au titre du DSIL (65 000 €) et devons déposer un dossier au titre du fond vert (65 000 €)

- **Le Contrat de la Région Pays de La Loire 2026 :**

La CARENE a validé un Projet de Territoire en 2021 autour de trois ambitions « Qualité de vie et attractivité pour tous », « Economie et écologie » et « Coopérations et responsabilité ». Ce Projet de Territoire constitue le socle commun de négociations de nos politiques contractuelles.

La Région des Pays de la Loire a posé en 2023 les bases d'un nouveau contrat s'appuyant sur deux grands principes fondateurs que sont la transition écologique et la lutte contre les handicaps.

Conclus pour la période 2023-2026, ces contrats ont vocation à soutenir les projets structurants des collectivités ayant un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Pour ce nouveau contrat, une enveloppe de 2 827 500 € a été attribuée à la CARENE.

Le mardi 2 avril 2024, le conseil communautaire a voté l'attribution de l'enveloppe.

C'est dans ce cadre que la Ville devrait percevoir une subvention de **88 968 €**.

Cette recette ne sera pas inscrite au budget (tant qu'elle n'est pas notifiée).

#### ➤ **Le programme FEDER ITI 2021-2027 :**

Un accord de partenariat entre la Commission européenne et la France a ainsi été entérinée le 2 juin 2022. Il fixe pour la France les **priorités nationales et locales pour la programmation des fonds européens sur la période 2021-2027**.

La Région des Pays de la Loire a ainsi fait le choix de reconduire le dispositif des Investissements Territoriaux Intégrés (iTi) pour le Fonds européen de développement régional (FEDER), et 14 structures sont retenues dans ce cadre. Ainsi, pour la période 2021-2027, la CARENE Saint-Nazaire Agglomération peut prétendre à une enveloppe financière réservée d'un montant prévisionnel de l'ordre de 3 750 000 euros.

Dans ce cadre la ville percevra une subvention d'un montant de **117 494 €** affecté aux travaux de rénovation du restaurant scolaire. Une délibération sera prise en ce sens par le conseil communautaire dans le courant du premier semestre 2025. Cette recette ne sera pas inscrite au budget (tant qu'elle n'est pas notifiée).

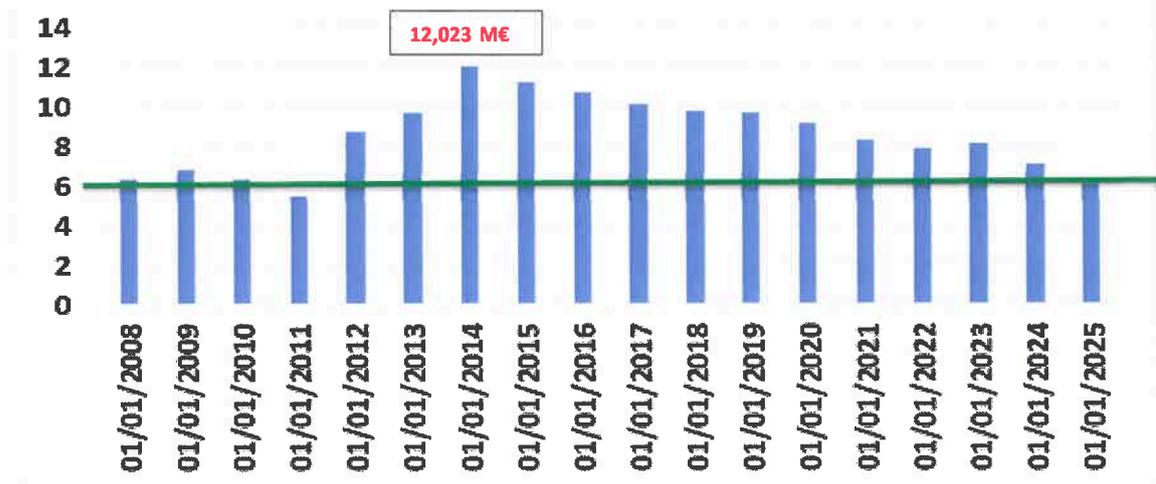
➤ La Taxe d'Aménagement : **100 000 € (estimée)**. Cette taxe est difficile à estimer. Elle était de 115000 € en 2024. On inscrira 100 000 € par prudence.

- **L'emprunt** : La commune prévoit s'endetter en 2025 pour pouvoir réaliser l'entretien de son patrimoine et financer de nouveaux projets. Un emprunt de 950 000 euros en 2025 portera au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à **5 931 395 €** le capital restant dû de la dette avec un taux moyen de 4%.

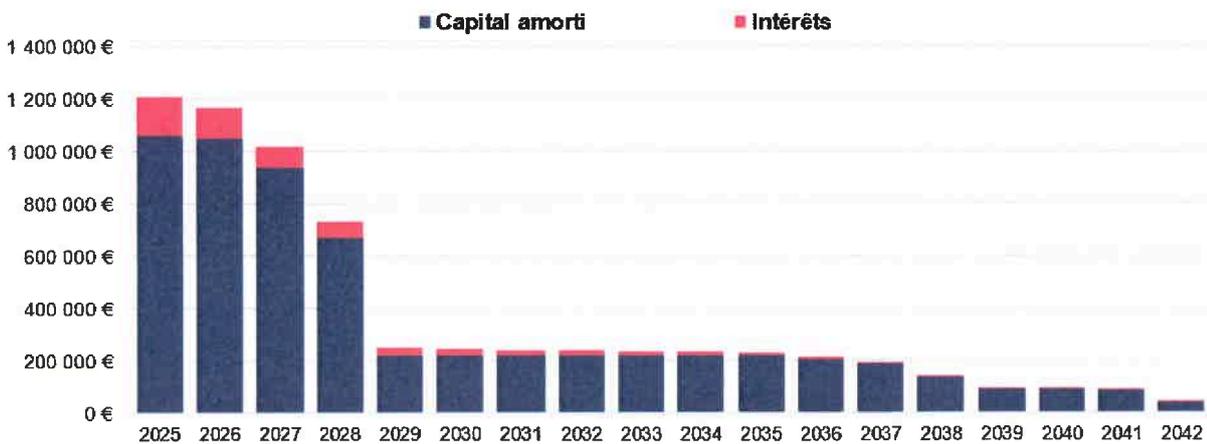
## VII- Focus sur la dette :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le capital restant dû était de 12,023 M€. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le capital restant dû est de 6,063 M€. Il aura fallu 10 ans pour désendetter la ville et ramener le niveau d'endettement à celui du 1<sup>er</sup> janvier 2008 qui était de 6,034 M€ (voir tableau ci-dessous).

## Evolution du Capital Restant Du du 1er janvier 2008 au 1er janvier 2025



### Profil de désendettement hors nouvel emprunt :



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2027, et la totalité de la dette sera éteinte en 2042. Sa durée de vie moyenne est de 5 ans. Les annuités baissent chaque année jusqu'en 2042. Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader. À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).

### Prospective sur l'emprunt :

Avec un emprunt de 950 000 € en 2025 le niveau d'endettement restera stable.

L'année 2026 sera une année électorale, une année calme en terme de projets. Un emprunt de 500 000€ permettra de continuer à désendetter la commune tout en finançant les projets de la ville.

Par la suite, un emprunt annuel de 500 000 € permettra de continuer à désendetter la ville. En 2028, les 2 emprunts structurés seront remboursés.

Il sera alors envisageable de réaliser un projet plus lourd avec un emprunt plus conséquent.

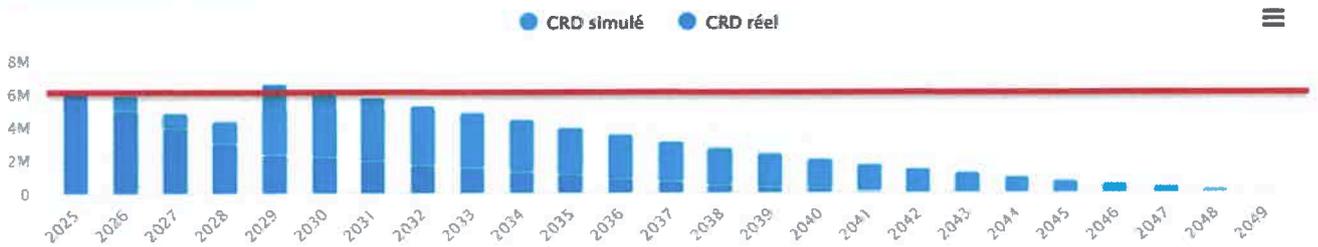
.../...

Plusieurs schémas prospectifs seront alors envisageables :

**Schéma 1 :**

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice	Montant emprunt
2025	6 063 873,93 €	957 478,49 €	125 000,00 €	171 693,80 €	1 254 172,31 €	5 931 395,42 €	950 000,00 €
2026	5 931 395,42 €	972 982,07 €	125 000,00 €	153 271,71 €	1 251 253,82 €	4 833 413,31 €	500 000,00 €
2027	4 833 413,31 €	894 915,62 €	100 000,00 €	129 209,27 €	1 124 124,93 €	4 338 497,65 €	500 000,00 €
2028	4 338 497,65 €	669 067,83 €	100 000,00 €	128 294,86 €	897 362,73 €	4 569 429,78 €	1 000 000,00 €
2029	6 569 429,78 €	414 423,24 €	0,00 €	177 338,23 €	591 761,51 €	6 155 006,50 €	2 000 000,00 €

**Évolution du capital restant dû**



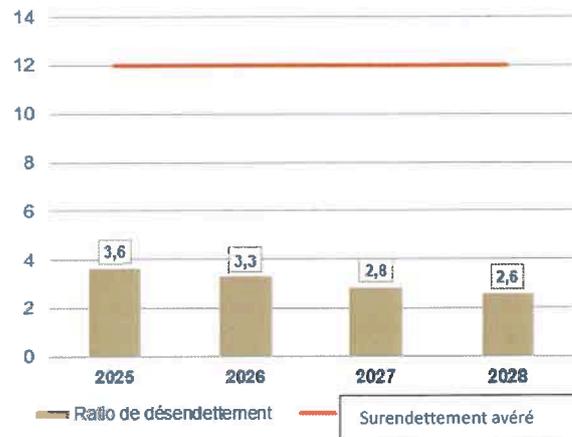
Niveau d'endettement 2025 (raisonnable) : —————

**Schéma 2 (imaginé par Finance Active dans le cadre de la prospective budgétaire 2025-2028) :**

**Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt**



**Le ratio de désendettement (en années)**



Ainsi, sur la période 2025-2028, la collectivité mobiliserait au total 2,45 M€ d'emprunt sur la période pour financer le solde de sa section d'investissement. L'encours de dette de fin de période serait de 4,64 M€, contre 5,96 M€ fin 2025. La baisse de l'encours de dette, combinée à une amélioration de l'épargne brute sur la période, entraîne une diminution du ratio de désendettement, qui se positionnerait à 2,6 ans en 2028. Celui-ci ne dépasserait pas le seuil d'un endettement maîtrisé (de 3 à 6 ans).

Recommandation financière : Ne pas dépasser les 6 années de capacité de désendettement

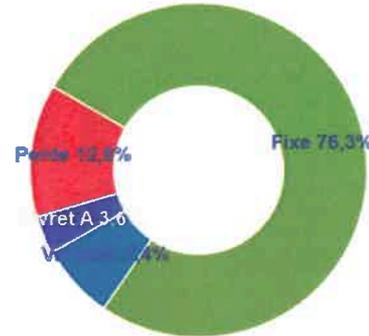
Capacité de désendettement (Dettes / CAF) exprimée en nombre d'années	< 3 ans	Endettement faible (à augmenter)
	De 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé (à maintenir)
	De 6 à 9 ans	Endettement élevé (à résorber)
	De 9 à 12 ans	Endettement trop élevé (à réduire)
	> 12 ans	Surendettement avérée (à réduire)

Structure de la dette : elle se compose de 17 emprunts dont 2

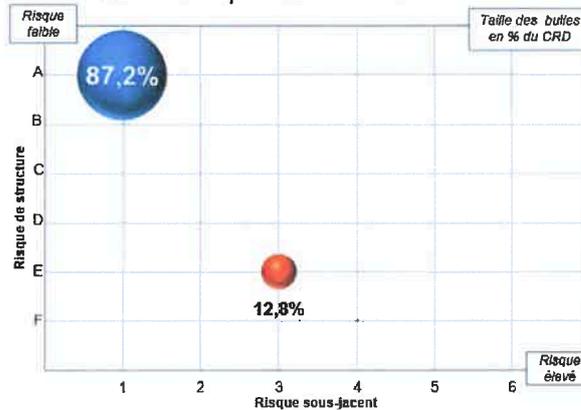
Caractéristique de la dette au :	31/12/2023	31/12/2024	Variation
<b>Voire dette est de</b>	<b>7 119 303 €</b>	<b>6 063 874 €</b>	<b>- 1 055 429 €</b>
<b>Son taux moyen s'élève à</b>	<b>3,45%</b>	<b>2,64%</b>	<b>- 0,81%</b>
<b>Sa durée résiduelle moyenne est de</b>	<b>9 ans et 11 mois</b>	<b>9 ans et 7 mois</b>	<b>- 4 mois</b>
<b>Sa durée de vie moyenne est de</b>	<b>5 ans et 2 mois</b>	<b>5 ans</b>	<b>- 2 mois</b>
<b>Son nombre de lignes est de</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>-</b>

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 2,64%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
<b>Fixe</b>	4 624 033 €	76,3%	1,85%
<b>Variable</b>	450 000 €	7,4%	3,84%
<b>Livret A</b>	215 387 €	3,6%	4,00%
<b>Pente</b>	774 454 €	12,8%	6,26%
<b>Total</b>	6 063 874 €	100,0%	2,64%



Matrice de risque Charte de bonne conduite

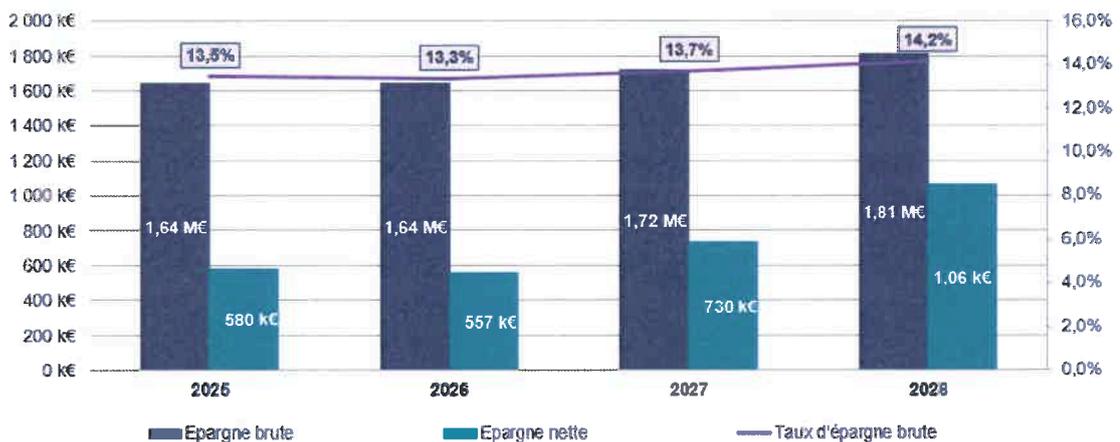


Produits non structurés (1A) : 87,2%

Produits à risque élevé (3E) : 12,8%

### VIII- Focus sur l'épargne

Évolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute



L'épargne brute et nette suivraient la trajectoire de l'épargne de 2026 et une progression en 2027 et 2028. Pour rappel, en 2024, l'épargne brute se positionnait à 2,44 M€ et l'épargne nette à 1,39 M€.

Le taux d'épargne brute passerait de 13,50% en 2024 à 14,20% en 2028. Le seuil minimum recommandé en analyse financière est de 10%, pouvant aller jusqu'à 8% pour les collectivités ayant des difficultés financières.

## CONCLUSION SUR LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2025-2028 DEFINIE PAR FINANCE ACTIVE :

### Synthèse

- A partir de la fin de l'année 2026, la volonté de la commune est de figer le fonds de roulement à hauteur de 1,10 M€/an. Ce niveau est proche du minimum de 2 mois de dépenses de personnel recommandé par les Chambres Régionales des Comptes.
- Afin de financer une partie des dépenses d'équipement, la ville a prévu de souscrire 2,45 M€ d'emprunts, ces derniers sont pris en compte dans le calcul de la capacité de financement de la collectivité, soit 8,17 M€ sur la période.
- La hausse de l'épargne brute sur la période et la baisse du capital restant dû permettent au ratio de désendettement d'être bien positionné, ce dernier serait en deçà du seuil limite de 12 ans recommandé par la précédente Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.
- Afin de garder une bonne situation financière, la commune devra être attentive à la trajectoire de la section de fonctionnement, afin de maintenir des ratios bien positionnés et de dégager une capacité d'autofinancement.

FinanceActive/

## Conclusions et marges de manœuvre selon l'analyse financière réalisée par la conseillère aux décideurs locaux

Pour financer son programme d'investissement futur, la collectivité dispose de 3 sources de financement :

- La CAF : la principale ressource interne, qui a été consolidée en 2024. Une vigilance doit être maintenue, notamment avec les pistes suivantes :
  - nécessaire maîtrise de la section de fonctionnement
  - axes d'optimisation des charges et des produits : renégociation de certains contrats et emprunts, étude de la masse salariale, réflexion sur les subventions versées, étude du potentiel fiscal, réflexion sur les tarifs communaux ...
- Le fonds de roulement : une réserve abondée, mais qui reste modeste et qui ne pourra pas massivement financer les investissements futurs, à moins d'être consolidée (subventions, dotations, emprunt..).
- L'endettement : les ratios sont positifs, mais la charge de la dette est à surveiller. Cette ressource ne pourra être mobilisée qu'avec prudence.

→ Des piliers à consolider pour pouvoir investir.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 05/03/2025



ID : 044-214400525-20250227-DELIB0127022025-DE